Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 117 (1981)

Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

2 (N° corporatif) Montreux, le 30 janvier 1981

éducateur

1172

Organe hebdomadaire de la Société pédagogique de la Suisse romande

et bulletin corporatif

Dans ce numéro: **Une nouvelle série d'émissions de télévision éducative à propos de la marionnette, moyen d'expression. Vous êtes consultés! Voir p. 5.**
Appel aux photographes amateurs p. 3.

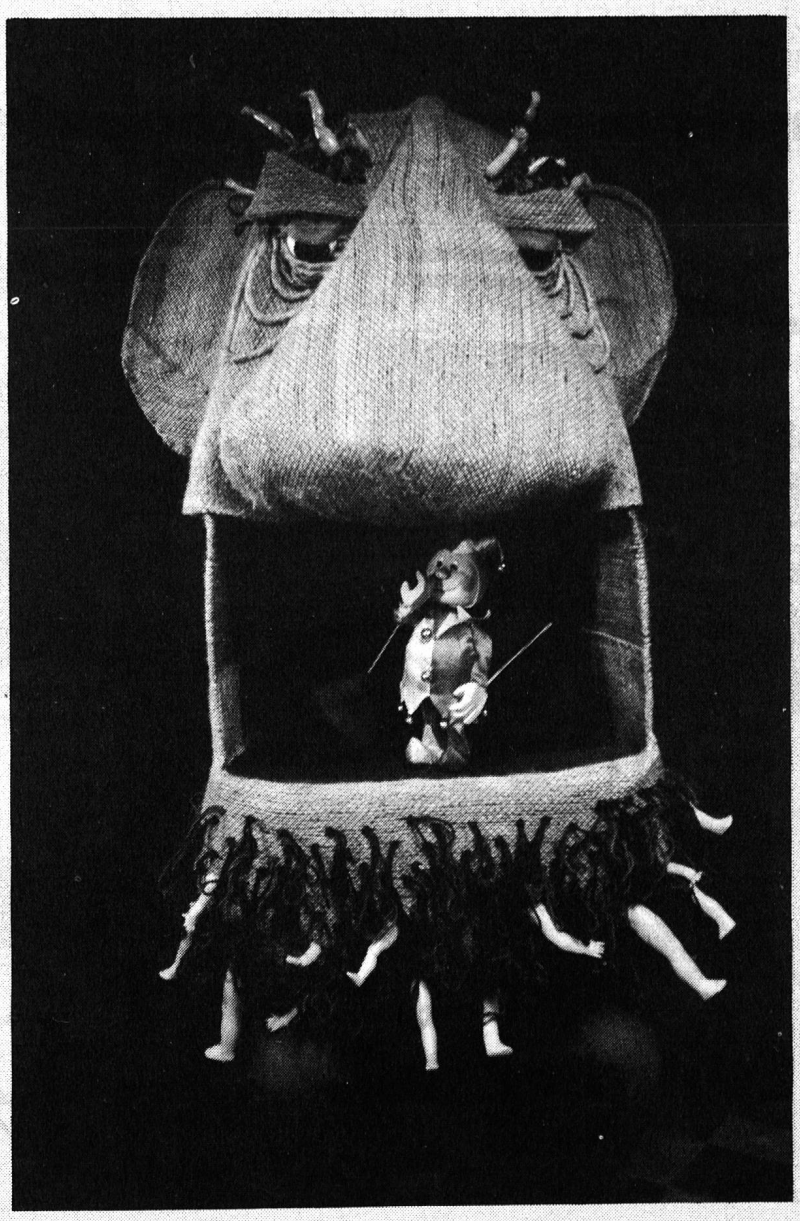

CONNAISSEZ-VOUS LES MATHEMATIQUES

DE MARTIN GARDNER ?

Martin Gardner est un mathémagicien: de son chapeau magique il tire depuis vingt ans curiosités mathématiques, paradoxes philosophiques et théorèmes.... humoristiques, transformant une science abstraite et austère en un feu d'artifice pour l'esprit.

- *"LES JEUX MATHEMATIQUES" nous initient à la musique harmonieuse des propriétés des nombres, des formes et des raisonnements logiques.*
- *Comment peut-on trouver des solutions simples à des problèmes apparemment compliqués et s'entraîner - en s'amusant - à provoquer l'effet "HAHA, ECLAIR DE LA COMPREHENSION MATHEMATIQUE" ?*
- *Les paradoxes, ces défaillances comiques du bon sens humain, sont d'autant plus intéressants qu'ils apparaissent, comme par magie, dans nos raisonnements quotidiens. L'auteur explore dans la "MAGIE DES PARADOXES", les différents domaines où notre esprit est mis à contre-pied.*

Comprendre le présent, choisir le futur.

BIBLIOTHÈQUE POUR LA SCIENCE édition française de SCIENTIFIC AMERICAN

Editions Belin

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

DIFFUSION PAYOT

Sommaire

RUBRIQUE ROMANDE
Appel aux photographes 3
Radio et TV éducatives 4
Une émission pilote 5
Groupe de réflexion 5
Concours de contes 6

VAUD
Collaborateur du CC 7
AVMCS 7
AVEPS 7

GENÈVE
Les prix 7
Délégations 8
Principalat 8
Enseignement spécialisé 9

NEUCHÂTEL
Comité central 10
Grand Conseil 10
Neuchâtel-Ville 11

JURA
Entrevue 12
Réunion au sommet 13
Ceux qui nous quittent 13

JURA BERNOIS
Assemblée des délégués 14
Comité central 17

FRIBOURG
Une nouvelle rédactrice 19
Rencontre avec M. Maillard 19
Enseignement à mi-temps 19
Ce livre de géographie... 20

VALAIS
Documentation et pédagogie 21
L'abeille et le papillon 23
Le CO en question 24

DIVERS
La TV a besoin de vous 25
Cinéma 25

éducateur

Rédacteur responsable:
Bulletin corporatif

François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 624762. Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 45.—; étranger Fr. 55.—.

Rubrique romande

NOUVELLE FORMULE DE L'«ÉDUCATEUR»

Appel aux enseignants, photographes amateurs et bénévoles!

Dès le 27 février 1981, l'«Educateur», édition corporative et syndicale, paraîtra sous la forme d'un journal. Ce nouveau format (475 × 315 mm) exige une illustration plus riche afin d'améliorer la présentation et la lisibilité de chaque numéro.

Aussi lançons-nous un appel à tous les collègues, photographes amateurs, qui souhaiteraient collaborer avec la rédaction romande ou les rédacteurs cantonaux.

Conditions générales

1. Les photos envoyées restent la propriété de l'«Educateur», sauf cas exceptionnels (demande à formuler lors de l'envoi).
2. La rédaction romande, respectivement les rédacteurs cantonaux, décident de la parution ou de la non-parution des photos reçues.
3. La parution d'une ou plusieurs photo(s) ne donne droit à aucune rémunération sauf s'il s'agit d'un travail qui a fait l'objet d'une commande.
4. Une légende accompagne les photos parues. Elle indique le nom et sommairement l'adresse de l'auteur.

Conditions techniques

Les photos envoyées devront remplir les conditions suivantes:

— **Sujets:** éducation au sens large du terme. Enfants, adolescents, portraits, groupes, classes. Paysages. Photos d'ambiance. Architecture et monuments. Motifs géométriques. Etc.
— **Format:** 6 × 6 à 13 × 18 (formats supérieurs possibles aussi).
— **Technique:** copies noir-blanc de préférence. Exposition correcte. (Attention au rendu médiocre des photos «artistiques» comportant beaucoup de dégradés).
— **Identification:** toutes les photos envoyées devront comporter **au dos** les nom, prénom et adresse complète des auteurs.

Envois

En tout temps, mais cependant le plus rapidement possible au vu des échéances d'introduction de la nouvelle formule, à l'adresse suivante:

Rédaction de l'«Educateur»
Case postale 445
2001 **Neuchâtel**

ou à l'adresse de votre rédacteur cantonal si vos sujets sont plutôt en rapport avec la vie de votre section.

Remarques: les dessins sont aussi admis.
Merci de votre collaboration!

Le rédacteur romand: F. Bourquin.

Radio et télévision éducatives

La commission de production de la radio et télévision éducatives s'est réunie le 16 janvier. Elle a pris acte des résultats du concours de contes organisé par la radio. Vous trouverez ce palmarès dans ce numéro. D'autre part, la commission a rediscuté des objectifs de la télévision éducative et a étudié un projet de regroupement de certaines émissions.

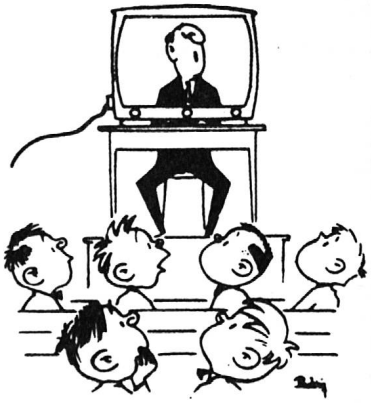

Objectifs

Rappelons que les objectifs fixés à la télévision éducative sont les suivants:

— contribuer à la compréhension de l'actualité et de la façon dont les média la présentent (Télactualité);
— contribuer à la connaissance de la télévision (TV-scopie);
— créer des émissions à caractère pluridisciplinaire en relation plus étroite avec les programmes scolaires.

Nos collègues de l'enseignement secondaire (CARESP) ont estimé que ces objectifs ne les satisfaisaient que partiellement. Aussi, après un sondage effectué auprès des membres de cette association, il a été proposé à la commission de production qu'une série d'émissions traite de sujets en relation directe avec les programmes scolaires notamment dans les domaines de la géographie, de l'histoire, des sciences, du français, des branches artistiques, des langues modernes et anciennes. Ces émissions devraient être basées sur une documentation sérieuse, précise et approfondie des matières enseignées. Des maîtres spécialistes devraient être consultés voire associés à la production de ces émissions.

La commission de production a pris acte de cette proposition. Elle attend également du CARESP des propositions très structurées et précises d'émissions.

Rappelons à ce propos la position du comité central SPR qui a débattu de ce problème dans sa séance du 2 mai 1980. Il estime que la télévision éducative est une entreprise en devenir. Il réaffirme son soutien aux objectifs définis initialement et qui visent à entraîner le jeune spectateur à réagir, à juger, à s'informer. Il estime que ces objectifs restent prioritaires. Il ne s'oppose pas à une extension des émissions de télévision éducative dans le domaine de l'acquisition de connaissances pour autant que cette éventuelle nouvelle série d'émissions ne se fassent pas au détriment des trois premières.

Regroupement d'émissions

On le sait, la télévision éducative est rattachée au service «Société et Education» que dirige Mme Edit Slaberg. Dans le cadre d'études actuellement menées à la télévision, il pourrait être envisagé une émission quotidienne d'une heure, regroupant les rubriques de service, de jeunesse et la télévision éducative, cela entre 18 et 19 heures. Cette proposition entraîne une discussion fort intéressante sur les avantages et inconvénients qu'elle pourrait entraîner pour les émissions de télévision éducative. Ce débat sera repris. La décision finale appartient à la commission romande de radio et de télévision éducatives.

Deux émissions pilotes à l'écran

Dans un précédent numéro, nous avions déjà eu l'occasion d'annoncer que deux émissions pilotes de la série «pluridisciplinaire» avaient été réalisées. **Ces émissions basées sur la marionnette considérée comme moyen d'expression sont en liaison directe avec les programmes d'activités créatrices et d'enseignement renouvelé du français.**

ELLES CONCERNENT DONC TRÈS DIRECTEMENT LES ENSEIGNANTS PRIMAIRES.

Elles seront diffusées à l'antenne les 9 et 10 février 1981.

Chose exceptionnelle et qu'il faut saluer, des pilotes sont donc soumis à l'appréciation des futurs utilisateurs, les enseignants.

Nous vous convions donc à regarder ces émissions, en direct si vous le pouvez, ou grâce à un enregistrement de votre centre cantonal de radio et de télévision éducatives si l'heure de diffusion ne vous convient pas. Nous vous convions également à vous exprimer à ce propos comme vous y invite le communiqué de presse publié à la page 5.

FB.

Avis aux lecteurs

La réorganisation de l'«Educateur» entraîne quelques modifications par rapport à la succession traditionnelle des numéros.

Aussi, nous vous rendons attentifs aux modifications suivantes:

NOUVELLE FORMULE

Le premier numéro de la «Revue pédagogique de la SPR» (ancien «Educateur pédagogique») paraîtra sous sa nouvelle forme pour la première fois le **20 février 1981**.

Le premier numéro du journal de la SPR, édition corporative et syndicale, paraîtra pour la première fois dans sa nouvelle présentation le **27 février 1981** (ancien «Bulletin corporatif»).

Rappelons à ce propos que la revue devient **un mensuel** alors que le journal **garde sa parution à quinzaines**.

PÉRIODE TRANSITOIRE

Pour des questions financières, les numéros pédagogiques sont mensualisés dès le début de l'année civile. Il n'y a donc qu'un seul numéro pédagogique, ancienne présentation, en janvier. Il est paru le 23 janvier.

NUMÉROTATION

Chaque type de publications aura dorénavant sa numérotation propre, à savoir:

Revue pédagogique: de 1 à 10.
Journal: de 1 à 20.

Cette numérotation est valable dès le début de l'année civile. Ce fait entraîne quelques confusions qui disparaîtront dès parution des nouvelles formules qui ne pourront pas être confondues.

Nous remercions nos lecteurs de leur compréhension.

La rédaction romande

Une émission pilote: «Fais-nous une grosse tête»

Diffusions

1re version:
lundi 9 février 1981, à 17 h.
2e version:
mardi 10 février 1981, à 14 h. 30.

On demande votre avis...

Il n'est pas fréquent que les producteurs et les réalisateurs d'une série d'émissions s'adressent au public pour lui demander son avis. C'est pourtant le but que nous voulons atteindre en diffusant, les 9 et 10 février, les deux versions provisoires d'une émission.

Ces deux versions diffèrent essentiellement par le montage.

... avant de réaliser une série...

Cette émission est la première d'une série envisagée de 5 à 6 émissions, sur le thème de la création d'un jeu dramatique avec des marionnettes. Il importe pour nous d'adapter la série, d'abord aux besoins et possibilités des enseignants et des classes; ensuite, aux souhaits d'un public plus vaste: jeunes, adultes, éducateurs, parents et grands-parents, etc.

Il n'est pas indifférent non plus, que la forme de l'émission soit celle de la première ou de la seconde version. Pour en décider, pour connaître votre avis, vos remarques et vos désirs, nous attendons votre réponse. Vos critiques et vos suggestions nous seront très précieuses pour préparer les cinq autres émissions...

... sur le thème: La marionnette moyen d'expression...

La marionnette offre à l'enfant une occasion unique d'exprimer et de communiquer. Occasion aussi de dialoguer avec «l'autre»: avec le camarade, l'enseignant, l'adulte, sans trop s'exposer; parce que la marionnette est plus libre de son discours que ne peut l'être l'enfant!

... et d'éducation...

D'un autre point de vue la création d'un jeu dramatique avec des marionnettes est une activité qui permet à l'enfant, à la classe, d'approcher et de pratiquer toutes sortes de moyens et de techniques: expression verbale, élocution, création de texte, invention d'un récit; mais aussi, des activités créatrices manuelles, telles que le modelage, une certaine forme de couture, la peinture de décors, la confection de programmes, etc.; il en va de même encore, de l'expression musicale, par la création et l'exécution d'une musique ou le simple choix d'un climat sonore; sans oublier enfin, une certaine créativité technique, sans laquelle les marionnettes seraient privées des mécanismes qui leur donnent vie.

... romand. Pourquoi pas?

Ce n'est pas un hasard si cette activité est proposée, parmi d'autres, dans la pédagogie renouvelée du français (voir «Maîtrise du français», de M. J. Besson, M. R. Genoud, B. Lipp et R. Nussbaum; Office romand des éditions et du matériel scolaires, DELTA, LEP, et FERNAND NATHAN).

L'émission et la série visent à favoriser ce type d'activité. Ainsi, cette première émission présente tout d'abord une séquence sur la confection de têtes de marionnettes avec un matériau simple: le papier. Une deuxième partie nous montre, au travers de trois improvisations, qu'il est relativement facile d'inventer un personnage, de le faire parler, pour autant qu'on «dialogue» avec lui. Enfin, pour donner envie de faire simple et court, un mini-spectacle de quatre minutes termine cette émission.

Alors à vos plumes...

Les enseignants trouveront **dans le classeur N° 2 de la Radio-Télévision éducative romande, une fiche-questionnaire (E 205 complément)** qu'ils auront l'amabilité de renvoyer au plus vite (des exemplaires supplémentaires peuvent être obtenus à notre adresse).

Nous attendons aussi bien entendu des lettres de toute personne intéressée à nous dire son opinion, ses critiques et ses souhaits pour les autres émissions de la série. Nous comptons de même, sur l'expression d'un choix pour l'une ou l'autre des versions proposées: **celle du 9 ou du 10 février?**

Vous pouvez envoyer vos lettres à l'adresse suivante:

TÉLÉVISION SUISSE
ROMANDE
TÉLÉVISION ÉDUCATIVE
Case postale 234
1211 GENÈVE 8

... ET D'ORES ET DÉJÀ: MERCI DE VOTRE PRÉCIEUSE COLLABORATION.

TÉLÉVISION ÉDUCATIVE:
Gilbert Brodard
(délégué pédagogique).

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

Débats

Nous le savons bien: il y a des dialogues impossibles et des sujets qui ne devraient jamais être abordés en présence de certaines personnes; nous avons tous en mémoire une soirée, une réunion où s'affrontaient deux personnages défendant opiniâtrement des points de vue irréductibles, basés sur des convictions doctrinaires intransigeantes. Cela peut être amusant, mais cela devient franchement pénible lorsque de tels affrontements ont pour but de rallier les témoins et d'en faire des partisans.

Tellement pénible d'ailleurs, que cela se traduit sur le plan politique par un match nul stérile et démobilisateur, la plupart des adhérents potentiels refusant, le plus souvent, d'entrer dans ce jeu absurde; l'abstentionnisme gagne du terrain et l'on aurait tort d'en accuser les citoyens lassés de ces inutiles confrontations. L'intérêt pour la politique reviendra peut-être quand on aura compris que les pitres qui se donnent ainsi en spectacle n'ont rien à apporter et que ce ne sont pas les envolées verbales qui comptent. Les commentateurs qui analysent, dissèquent, interprètent les déclarations des ténors du petit écran et des tréteaux parlementaires ne l'ont pas encore compris. Coluche, en cela, aura fait œuvre utile.

Il y a cependant d'autres débats dont on attend beaucoup; ils abordent des problèmes touchant de très près à notre vie quotidienne, des thèmes qui ébranlent notre conscience.

L'euthanasie est l'une de ces questions et bien peu d'entre nous ont, à cet égard, une position très solide, à moins de la fonder sur des principes dogmatiques.

«Lindsey», le film précédant un tel débat*, n'était certes pas très bon. Les témoignages, en revanche, étaient susceptibles de nous apporter beaucoup, bien peu d'entre nous ayant été directement face au terrible cas de conscience: aider à mourir, empêcher de vivre ou encore choisir la vie à tout prix. Débat en effet émouvant et nuancé, pathétique parfois.

Du moins jusqu'au moment où entraient en scène les «personnalités», celles qui, appartenant au corps médical, étaient censées avoir un avis objectif, neutre, impartial. Attendre cela, c'était sous-estimer manifestement le rôle public que sont appelés à jouer les vedettes du monde de la recherche et l'arrogance que donne à certains le savoir.

Dès les premiers mots, une fois de plus, on savait à quoi s'en tenir: ceux qui d'une manière quelconque dérogeaient au principe absolu du droit à la vie, sous quelque forme qu'elle puisse se présenter, ne pouvaient être que des meurtriers, des bouchers, d'abominables fascistes.

Une fois de plus s'instaurait une confrontation inégale; d'un côté, un dogmatiste intransigeant, généreux certes, convaincant parfois, de l'autre, un praticien disant se remettre en question avec humilité et angoisse selon les cas. On sait que le doute n'est pas payant, du moins à l'écran.

Confrontation inégale parce que l'un consulte sa conscience, alors que l'autre se réfère à un principe intangible. Le premier admet l'erreur, la comprend; l'autre ne saurait se tromper. Dès lors la discussion s'enlise, l'un reconnaissant la part de vérité contenue dans l'argumentation adverse, la réciproque étant interdite au nom d'un dogme.

Traité, indirectement il est vrai, de meurtrier, le professeur Minkowski devenait d'emblée une sorte d'accusé, de renégat de la médecine.

Placer le contradicteur en situation de coupable ne peut que fausser le débat, rompre l'équilibre, empêcher une argumentation objective.

En l'occurrence, nous n'attendions pas un jugement, mais une analyse féconde des données du problème. Nous pensions pouvoir, à l'issue du débat, mieux pouvoir fonder notre jugement, affermir notre prise de conscience. Une fois de plus, cela ne fut pas le cas, comme si chaque fois, il devait se trouver une autorité pour nous dicter notre pensée.

Trop souvent de tels débats bloquent, par le recours à des valeurs, la recherche individuelle de solutions: oserions-nous tolérer certaines formes d'euthanasie que nous serions implacablement accusés de meurtre ou de complicité d'assassinat. Pour moi, cela relève du terrorisme intellectuel et moral.

C'est d'ailleurs une tendance que nous avons tous, quand nos arguments ne sont pas suffisamment clairs; nous plaçons nos contradicteurs en situation d'infériorité, nous nous retranchons derrière des dogmes, nous pratiquons l'injure ou nous utilisons des jugements culpabilisants.

Ne nous étonnons pas que la discussion soit souvent si difficile et que la communication authentique soit si rare.

R. Grob.

**«Dossiers de l'écran» du 6 janvier 1981 sur le thème: Aider à mourir — empêcher de vivre.*

RADIO ÉDUCATIVE

Résultats du concours de contes

Un concours de contes et comptines a été lancé par la Radio éducative de la Radio suisse romande au printemps dernier.

Le jury s'est réuni le 7 janvier à Lausanne sous la présidence de M. Frank Tappolet, chef de la coordination des programmes TV à Berne, avec la participation de

M. Robert Gerbex, secrétaire de la Coordination scolaire romande; Mme Chantal Fumeaux, déléguée SPR; Mme Clothilde Piguet, déléguée CARESP; M. Jean-Paul Pellaton, lecteur à l'Université de Berne; Mme Marie-José Broggi, déléguée pédagogique radio; Mme Yvette Z'graggen, productrice déléguée aux émissions «Arts»; M. Michel Corod, réalisateur; Mme Marie-Claude Leburgue, chef du Département éducation et société; Mme Vera Florence, productrice déléguée «Education».

Frappés par la qualité des travaux présentés, 131 au total, les membres du jury, après avoir examiné les contes en compétition, recommandent et désignent les lauréats suivants:

1.
«Conte de la Vouivre»
Collège Thurmann
2900 **Porrentruy** Jura

2.
«La Nuit de Noël du Boulanger»
Classe 5e A
Ecole secondaire du Val Terbi
2824 **Vicques** Jura

En outre, le jury porte à l'attention du Département éducation et société, les contes suivantes pour les intégrer, avec les lauréats, dans la diffusion prévue sur les ondes de la Radio romande les 8 et 10 avril à 9 h. sur RSR 2:

«Gros Pif»
Classe 2e D
Ecole secondaire de la Broye
1470 **Estavayer-le-Lac** Fribourg

«Le Pays où tout est bleu»
Classe 8e Ma
Collège Stockmar
2900 **Porrentruy** Jura

«La Victoire de la Lumière»
Classe 1a
Ecole secondaire
2740 **Moutier** Berne

«La Rose bien-aimée
de Fleur Napado»
Ecole secondaire
2726 **Saignelégier** Jura

«L'Amour de deux fruits»
Collège Stockmar
Classe 8e cb
2900 **Porrentruy** Jura

«L'Ombre»
Envoi individuel de
Patricia Briel
Champriond 8
1700 **Fribourg** Fribourg

Cette initiative a démontré l'importance d'une collaboration accrue entre la radio et les écoles, cela pour permettre à la jeunesse de s'exprimer dans un domaine créatif, et à la radio de donner la parole à cette jeunesse.

Le jury tient à souligner la profonde reconnaissance qu'il porte à tous les élèves, à tous les enseignants qui ont participé à ce concours, et recommande au Département éducation et société d'envisager, ultérieurement, l'utilisation des autres contes au sein de la Radio éducative.

A signaler enfin que, **du 6 au 10 avril** (semaine au cours de laquelle la Radio éducative diffusera les deux contes primés), **une exposition** de tous les travaux présentés au concours se tiendra dans le **grand hall du Studio de la Radio à Lausanne**, exposition qui suscitera, très certainement, l'intérêt de nombreux élèves et enseignants.

Vaud

Conformément à la décision du Congrès (mesure transitoire), le Comité cantonal invite ceux et celles qui s'intéressent à la place de

COLLABORATEUR DU COMITÉ CANTONAL DURANT LA PÉRIODE DU 1er AOÛT 1981 AU 31 JUILLET 1982

à prendre tous renseignements à ce sujet auprès du secrétaire général et à faire leurs offres de service par lettre adressée au président de la Société pédagogique vaudoise.

Prendre rendez-vous avec le secrétaire général en lui téléphonant à son bureau (021/27 65 59) ou, mieux, chez lui le matin vers 7 h. (021/32 18 48).

Adresse du président SPV: M. Michel Gaudard, Allinges 2, 1006 Lausanne.

AVMCS

COMPOSITION DU COMITÉ AVMCS POUR 1981

Président: Gilbert Schöni, av. d'Echallens 112, 1004 **Lausanne,** (021) 25 85 83.

Vice-président: Jean-Samuel Leresche, 1188 **Gimel,** (021) 74 32 81.

Secrétaire: Yves Panchaud, chemin des Foulis 8, 1260 **Nyon,** (022) 61 26 83.

Caissier: Olivier Candaux, 1672 **Oron-la-Ville,** (021) 93 71 95.

Secrétaire aux convocations: Henri Delafontaine, En Bergère, 1805 **Jongny,** (021) 51 83 61.

AVEPS

7e COURSE SCOLAIRE DE FOND

Lieu: Les Rasses, Les Planets/Ste-Croix.

Date: samedi 14 février 1981 dès 10 h. Pas de renvoi, mais annulation.

Organisateurs: Michel Egger, Jaques-Dalcroze 15, 1450 Ste-Croix, (024) 61 13 42, avec la collaboration des collègues de la région, des skis-clubs de Ste-Croix, Bullet, du Groupement de fond et randonnées des Rasses, de l'OEPJ et de l'AVEPS.

Formules d'inscription et circulaires de renseignements auprès de l'OEPJ, rue de la Barre 8, 1001 Lausanne, (021) 44 32 12.

Délai d'inscription: samedi 31 janvier 1981.

Rédactrice de la rubrique vaudoise: Mlle Monique Schafroth, Praz-Bérard 13, **1844 Villeneuve.** Tél. (021) 60 12 09.

Genève

Les prix: décision du Grand Conseil

ART. 27A (NOUVELLE TENEUR)

Lors de cette fête, tous les élèves franchissant une étape importante de leur scolarité reçoivent, de la part de l'autorité communale et du département, un souvenir d'égale valeur.

Dans sa dernière session notre législatif a suivi le rapport de majorité qui demande la suppression des prix scolaires. Si le peuple confirme cette décision, ils seront remplacés par «un souvenir d'égale valeur» remis aux élèves lorsqu'ils franchissent une étape importante de leur scolarité.

Avis aux lecteurs

La réorganisation de l'«Educateur» entraîne quelques modifications par rapport à la succession traditionnelle des numéros.

Aussi, nous vous rendons attentifs aux modifications suivantes:

NOUVELLE FORMULE

Le premier numéro de la «Revue pédagogique de la SPR» (ancien «Educateur pédagogique») paraîtra sous sa nouvelle forme pour la première fois le **20 février 1981.**

Le premier numéro du journal de la SPR, édition corporative et syndicale, paraîtra pour la première fois dans sa nouvelle présentation le **27 février 1981** (ancien «Bulletin corporatif»).

Rappelons à ce propos que la revue devient **un mensuel** alors que le journal **garde sa parution à quinzaines.**

PÉRIODE TRANSITOIRE

Pour des questions financières, les numéros pédagogiques sont mensualisés dès le début de l'année civile. Il n'y a donc qu'un seul numéro pédagogique, ancienne présentation, en janvier. Il est paru le 23 janvier.

NUMÉROTATION

Chaque type de publications aura dorénavant sa numérotation propre, à savoir:

Revue pédagogique: de 1 à 10.

Journal: de 1 à 20.

Cette numérotation est valable dès le début de l'année civile. Ce fait entraîne quelques confusions qui disparaîtront dès parution des nouvelles formules qui ne pourront pas être confondues.

Nous remercions nos lecteurs de leur compréhension.

La rédaction romande

Vote populaire au printemps

La décision du Grand Conseil ne met donc **pas un point final** à «l'affaire des prix». En effet, le contre-projet du législatif sera soumis au vote populaire puisqu'il fait suite à une initiative, celle déposée par les parents. Dans un tel cas, on admet généralement que la solution préconisée par les parlementaires a de grandes chances d'aboutir et nous pouvons donc être optimistes. La date du vote pourrait se situer **aux alentours du début avril.**

Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille pavoiser et se reposer. Au contraire! Dès maintenant, il faut que — suivant en cela un vote de notre assemblée — nous mettions tout en œuvre pour **informer et mobiliser la population, pour créer un climat favorable à la suppression des prix à travers diverses actions,** telles que

— campagne de presse,
— utilisation des mass media,
— rédaction de tracts,
— confection d'une affiche, etc.

Pour cela il nous faut: des bonnes volontés, des idées, des rédacteurs, des dessinateurs, des transporteurs, etc.

Si vous vous êtes annoncés en juin dernier, si vous ne l'avez pas fait mais **si vous êtes prêts à nous donner un coup de main,** notez cette date:

MERCREDI SOIR 4 FÉVRIER, 20 H. 15
LOCAL SPG: 14, BD G.-FAVON, 2e ÉT.

La réussite est à ce... prix!

L. U.

Compte rendu de la séance des délégations

12 janvier 1981

La DEP nous donne des nouvelles des dossiers en suspens, une quinzaine, et agende un certain nombre de séances de travail pour en relancer l'étude. Il s'agit entre autres des commissions suivantes:

— école primaire — cycle d'orientation;
— commission genevoise d'observation du français;
— attribution des notes scolaires;
— mi-temps;
— activités parascolaires;
— décharges aux plus de 50 ans, etc.;
— augmentation des subventions de course d'école: on attend la réponse de la Ville.

DOSSIER DES REMPLACEMENTS

La mensualisation et le tarif des remplacements sont à l'étude avec les services administratifs et financiers. La discussion est prévue pour février.

Les conditions d'engagement, l'information et la formation des remplaçants, la gestion de ce secteur sont à (re)définir. La SPG propose 2 catégories de rémunération:

— Les remplacements de très courte durée pour lesquels le maître prépare minutieusement tout le travail à faire. Les remplaçants toucheraient un cachet à l'heure et recevraient une information en début d'année.
— Les remplacements de longue durée où le remplaçant est responsable du travail et de la classe. Pour cette catégorie, les remplaçants seraient mensualisés, ils recevraient une formation minimum sous forme de cours ou de stages. Certains cours de perfectionnement directement liés à la tenue de la classe leur seraient également accessibles.

ALLEMAND

La Commission de pondération a terminé son travail, elle a fait des propositions de redistribution du temps hebdomadaire et d'allégements de programmes pour pouvoir y loger les 100 minutes d'allemand.

Recyclages dans la zone pilote de Meyrin.

La DEP accepte le recyclage en groupes de force différente. Le 5e groupe est autorisé à faire une recherche pédagogique aux moyens d'ens. aux conditions suivantes:

— il n'y aura pas d'autre animateur que les 4 déjà nommés;
— on ne remettra pas en cause le cours romand d'allemand et ses objectifs annuels;
— on fera des bilans ponctuels.

La SPG a demandé:

— qu'on intègre les maîtres de classes d'adaptation et les maîtres de 2P dans le recyclage;
— qu'on étudie le problème de l'allemand dans les classes à plusieurs degrés. (Fera-t-on 200 ou même 300 min. d'allemand?);
— que les maîtres recyclés reçoivent dès maintenant les cassettes, diapos et jeux.

UCE

La SPG demande la convocation de la Commission Jotterand. La DEP répond que cette commission n'existe plus mais accepte d'étudier la possibilité d'une réunion entre toutes les parties concernées. La SPG insiste pour qu'un dialogue s'instaure et que toutes les informations soient mises en commun en vue de mettre fin au climat de tension actuel qui règne autour de l'UCE. La SPG écrira au secrétariat général du DIP pour demander une entrevue.

RINA

Malgré son nom (Recherche sur l'intégration des appuis), Rina n'est pas l'extension de fluidité mais une recherche ponctuelle sur un meilleur mode de fonctionnement en 3e et 4e année. Elle ne sera pas étendue.

Séance levée à 18 h. 30. *E. L.*

A propos du principalat

Un rôle parfois difficile

N'échappant pas à la complexité croissante de la vie scolaire et de son organisation administrative, la tâche des responsables d'école s'est alourdie progressivement depuis quelques années, non sans provoquer le mécontentement de collègues, maîtres principaux, qui éprouvent quelque embarras à mener de front leur activité d'administration d'école, inévitable mais envahissante, et leur activité d'enseignement, l'une se faisant souvent au préjudice de l'autre: «Intermédiaire toujours plus sollicité dont l'activité est de plus en plus dispersée», a pu écrire l'un d'entre eux. Alors que, parallèlement, le travail de l'enseignant se fait également plus pressant dans la classe.

On sait que le principal a pour tâche première d'assurer la *bonne marche* de l'école. Formule générale prêtant à interprétations mais qui, pour beaucoup, ne peut que signifier avant tout *conditions de travail* favorables pour tous et *bonne entente* entre collègues de bâtiment. Quand cette préoccupation prévaut, elle suppose un minimum de disponibilité. Or c'est précisément cette disponibilité qui tend, semble-t-il, à diminuer.

D'autre part il n'est sans doute pas toujours aisé de concilier une organisation traditionnelle de l'école dont on est le répondant, avec des formes parfois très nouvelles d'enseignement et cela à l'heure où les relations du type autoritaire n'ont plus cours entre collègues. Tandis que, par ailleurs, les parents des élèves, c'est-à-dire l'opinion publique, attribuent au principal des pouvoirs qu'en réalité il n'a pas. Du moins officiellement.

Les M.P. s'expriment

Attentifs aux difficultés qui apparaissent, et réunis au sein d'une commission SPG, un groupe de maîtresses et maîtres principaux ont adressé, au mois de décembre 1980, à tous les responsables d'école — plus de 200 — un questionnaire relatif au principalat. Ce sondage avait pour but une appréciation objective de la situation actuelle, et ses données devaient constituer un document de travail pour ceux qui, au sein de la future commission DEP-SPG du principalat, auront à définir un nouveau statut du M.P.

Succès du sondage: taux élevé de réponses

Le taux de renvoi des questionnaires, très variable selon la catégorie de principalat, puisqu'il va de 45% environ des M.P. d'école enfantine et enfantine-primaire, à 70% des M.P. primaires, pour atteindre **80% des M.P. de 10 classes** et plus, témoigne de l'intérêt que ce sondage a suscité auprès des collègues concernés.

Des tâches qui se multiplient

S'il ressort des réponses que la plupart sont satisfaits de leurs relations, en tant que M.P., avec leurs collègues d'école, les inspecteurs et inspectrices, ou encore avec les parents des élèves, une **majorité juge que la fonction de maître principal est de plus en plus astreignante.** Et cela particulièrement dans les grandes écoles primaires où cette opinion prévaut à 75 %.

La difficulté tient autant à la somme des tâches qui échoient au principal, qu'au cumul, simultanément, de deux activités totalement différentes (tenue de la classe et gérance de l'école). Il n'est pas étonnant, par conséquent, que l'image que le responsable d'école se fait de lui-même et de son activité, soit une fois sur deux celle d'un administrateur. Mais aussi celle d'un gérant, ou d'un service d'immeuble. D'un animateur parfois.

Il convient enfin de relever que, si les avis sont partagés quant à l'aspect financier, par contre **quatre principaux sur cinq attendent une nouvelle formulation de leur fonction,** dans le sens d'**une meilleure qualité de leur action de maître principal.**

Une fonction à redéfinir

En résumé, on peut affirmer que notre sondage a révélé clairement certains problèmes particulièrement ressentis par les responsables des grandes écoles primaires de plus de dix classes (environ 40 écoles). Rappelons à ce propos que les grandes écoles enfantines sont très peu nombreuses.

Les difficultés sont fonction, certes, de la dimension de l'école, mais résultent aussi du fait que ces maîtres principaux — généralement titulaires de grands degrés, sont soumis à un rythme de travail accéléré du fait de la densité et de la surcharge des programmes et ne disposent pas de récréations aussi longues que leurs collègues M.P. enfantines, moments précieux pour régler durant les heures d'école les mille et un problèmes quotidiens de gérance et prendre à l'occasion le temps du tête-à-tête avec les collègues de bâtiment.

Voilà qui explique, sans doute, pourquoi un principal sur deux, dans cette catégorie, revendique en priorité telle ou telle décharge d'enseignement.

Serge Engel,
Groupe «Principalat».

Au moment où paraîtront ces lignes, les M.P. intéressés se seront réunis pour prendre connaissance du rapport sur les résultats du sondage — rapport dont on peut se procurer un exemplaire au secrétariat SPG — et définir la suite à lui donner.

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Savez-vous...

Que l'ensemble du service médico-pédagogique occupe 160 enseignants répartis en

96 classes spécialisées, adaptation et appuis psycho-pédagogiques,
64 enseignants dans les 12 institutions existantes et 49 éducateurs?

Qu'en matière de **formation continue,** perfectionnement, etc., il est recommandé de faire preuve d'initiative personnelle?

En effet si vous êtes intéressés par un stage, à Genève ou éventuellement à l'étranger (dans la mesure où le même type de stage de formation n'existe pas ici), il y a des possibilités, mais il faut adresser une demande écrite à la DEP.

D'autre part il est aussi possible de chercher à mieux connaître ce qui se fait, soit dans le secteur spécialisé, soit dans le secteur des classes normales en faisant une demande de stage de 3 jours ou une semaine. Essayez donc de prendre des contacts avec d'autres collègues afin de voir s'ils sont disponibles pour vous accueillir (même procédure pour la demande en avertissant également votre inspecteur).

Il est très important d'essayer d'élargir nos horizons et d'améliorer nos connaissances afin de mieux répondre aux besoins des enfants.

Que si vos démarches aboutissent à des refus, vous pouvez contacter la SPG?

Que le bulletin «Reflets» N° 25 de l'OCIPH, Office de coordination et d'information pour personnes handicapées, 6, Glacis de Rive, tél. 36 70 07 publie régulièrement une liste de stages et de manifestations qui peuvent vous intéresser?

Que pour tenter de répondre le mieux possible à vos questions ou problèmes, nous sommes à votre disposition:

Ariane BERTHOLET, tél. dom. 56 18 95, tél. école 56 12 84, appui psycho-pédagogique.

Mario ARNOLD, tél. dom. 57 33 75, tél. école 92 48 11, classes spécialisées.

Marilou THOREL, tél. dom. 97 23 52, tél. école 48 64 62, péd. curative, institutions.

Marilou Thorel.

Rédactrice de la rubrique genevoise:
Mme Liliane Urben, c/o SPG, bld Georges-Favon 14, **1204 Genève.**
Tél. (022) 29 26 60.

Schwan STABILO OHP fait la réussite de vos rétroprojections!

Vous disposez de 8 couleurs, en feutres **STABILO OHP** à pointe superfine, fine, moyenne, large (encre soluble et permanente), crayons de couleur **STABILO OHP** aux coloris intenses (qui ne peuvent se dessécher).
Schwan STABILO vous fournit aussi les transparents et tout le matériel nécessaire pour la rétroprojection.

Schwan-STABILO

Demandez la documentation complète sur le matériel de rétroprojection Schwan STABILO!

Nom: _____

Rue, no: _____

NPA, localité: _____

Expédiez à: Hermann Kuhn, Agence générale pour la Suisse, Case postale, 8062 Zurich.

Comité central (IX)

Séance du vendredi 16 janvier 1981

ENQUÊTE INTERNE

Il ressort du premier dépouillement réalisé par notre président pendant l'arrêt des fêtes de fin d'année que nous participons à pas moins de soixante-quinze (c'est encore plus impressionnant en chiffres «à la française»!) commissions diverses, groupes de travail, groupe de référence, colloque(s), équipe de recherche. Rappelons que cette enquête visait à recenser nos activités tant pédagogiques que syndicales, à remettre un minimum d'ordre et de cohérence dans nos diverses délégations.

INFORMATION SYNDICALE À L'ÉCOLE NORMALE

Nous informerons très rapidement et très prochainement nos collègues du SNEPP-VPOD que nous sommes prêts à donner une information «simultanée» (SNEPP = SPN) aux étudiants de notre institut de formation de base. Il est temps que nous évoquions nos convergences plutôt que nos divergences!

DATE DE L'AG CANTONALE 1982

Nous retenons la date du mercredi 5 mai 1982, sous réserve que cette date convienne également au SNEPP, ceci dans un but de rationalisation des échanges de correspondance à ce sujet!

CROIX-ROUGE JEUNESSE

Il existe des commissions cantonales dans quelques SP romandes. On nous demande de créer un organe identique dans notre canton. Nous savons que cette commission ne donnerait pas de travail supplémentaire pour le comité central.

Nous pensons toutefois qu'il serait préférable que quelques collègues «sensibilisés» à ces problèmes prennent contact avec le CC et s'organisent de manière absolument autonome.

ENQUÊTE «RETRAITE»

Le président de la commission financière étant malade, nous n'apprenons rien de très nouveau dans ce domaine. Cependant nous savons déjà que notre projet d'enquête fort bien conçu n'intéresse pas le SNESS-VPOD. Peut-être en raison du fait que la transition «actif - passif» est moins... pénible au niveau secondaire?

Nous attendons encore la réponse de nos collègues moins spécialisés du SNEPP!

Nous consulterons aussi le GAPEN avant de soumettre cette enquête à la base(!).

CARTOTHÈQUE

Les nombreux renseignements reçus à l'occasion de notre enquête citée plus haut ont permis un net rajeunissement de notre cartothèque, avant tout destinée à accélérer les réponses au moment où des renseignements nous sont demandés.

J.-P. Buri.

Grand Conseil

Session des 2, 3 et 4 février 1981

A l'ordre du jour figure, entre autres, le statut général du personnel grevant le budget de l'Etat.

Après une première «relecture» du projet officiel soumis à notre législatif cantonal, il est possible de faire quelques remarques:

Depuis fort longtemps, notre syndicat était intervenu à propos de la situation de notre traitement de base comparé à l'allocation de renchérissement.

L'article 60 du projet de statut intègre ce 60% de renchérissement au traitement de base qui dès le 1er janvier 1981 est «global».

De plus une nouvelle procédure est prévue dans la détermination des conditions nécessaires à un réajustement (vers le bas ou vers le haut). Pour plus de détails, lisez le prochain «Educateur».

De même deux articles de l'ancienne loi sur l'enseignement primaire de 1908 sont abrogés ainsi qu'un article de la loi sur l'enseignement secondaire.

Dans le prochain numéro également, vous trouverez plus de détails.

Remarquons que deux des principales raisons qui avaient entraîné le refus par la SPN-VPOD de l'époque du projet de statut n'apparaissent pas dans ce projet: soit le «congé sabatique» et la présence d'un membre du corps enseignant en qualité de membre réel dans les commissions scolaires. Nous continuons donc d'avoir ici et là voix consultative au sein de ces organes.

J'attends donc les résultats de la prochaine session pour vous donner un meilleur aperçu de ce statut qui peut encore être amendé avant le vote définitif.

Lors de cette session également, il sera question du projet de loi sur la scolarité obligatoire. Patientez également deux ou trois semaines et vous saurez quel sort a été fait à ce projet.

Le premier jour de cette session correspond au délai ultime d'envoi de mes «papiers» à la rédaction romande. J'espère avoir le temps de vous en dire plus.

J.-P. Buri.

Avis aux lecteurs

La réorganisation de l'«Educateur» entraîne quelques modifications par rapport à la succession traditionnelle des numéros.

Aussi, nous vous rendons attentifs aux modifications suivantes:

NOUVELLE FORMULE

Le premier numéro de la «Revue pédagogique de la SPR» (ancien «Educateur pédagogique») paraîtra sous sa nouvelle forme pour la première fois le **20 février 1981**.

Le premier numéro du journal de la SPR, édition corporative et syndicale, paraîtra pour la première fois dans sa nouvelle présentation le **27 février 1981** (ancien «Bulletin corporatif»).

Rappelons à ce propos que la revue devient **un mensuel** alors que le journal **garde sa parution à quinzaines**.

PÉRIODE TRANSITOIRE

Pour des questions financières, les numéros pédagogiques sont mensualisés dès le début de l'année civile. Il n'y a donc qu'un seul numéro pédagogique, ancienne présentation, en janvier. Il est paru le 23 janvier.

NUMÉROTATION

Chaque type de publications aura dorénavant sa numérotation propre, à savoir:

Revue pédagogique: de 1 à 10.

Journal: de 1 à 20.

Cette numérotation est valable dès le début de l'année civile. Ce fait entraîne quelques confusions qui disparaîtront dès parution des nouvelles formules qui ne pourront pas être confondues.

Nous remercions nos lecteurs de leur compréhension.

La rédaction romande

Section de Neuchâtel-Ville et District

Le comité s'est réuni ce lundi 19 janvier afin de jeter les premières lignes directrices pour 1981.

S'adressant plus particulièrement aux collègues primaires de la ville, le comité vous prie de lui faire savoir au plus vite et **en détail** quels sont vos divers sujets de mécontentement à propos de matériel scolaire, d'ambiance générale de travail, d'horaire (?), de dotation(s) en matériel «mav» (moyens audio-visuels), etc. Il ne suffit pas de rouspéter inutilement dans les couloirs ou dans les salles des maîtres. Votre syndicat **dispose de tout ce qu'il faut** pour faire la synthèse de vos remarques et suggestions.

Lors de la prochaine assemblée de section — ouverte à **tous** et à **toutes**, syndiqués ou pas — fixée au lundi 30 mars (des précisions quant à l'heure et au lieu suivront) **venez** dire vos satisfactions et vos déceptions.

Nous demandons aussi aux collègues de la ville de nous suggérer comment «investir» les quelque 180000 fr. solde du «petit Fonds» ou de la «petite caisse» d'antan! Rappelons qu'à une certaine époque, les rentes versées par la Caisse de pensions de l'Etat étaient «très modestes» et qu'un Fonds «communal» avait été créé (cotisation de 60 fr. annuellement), versements qui permettaient de toucher un supplément annuel d'environ 500 fr. annuellement au moment du début de la retraite. Or ce fonds a été «dissous». Il reste un solde de quelque 180000 fr.

Nous vous demandons par conséquent d'imaginer quels usages pourraient être envisagés, quelle(s) affectation(s) proposées à ceux qui le gèrent.

Le comité de section se réunit de nouveau le 16 mars. Vous avez juste le temps de «chipoter» vos méninges et de nous faire savoir le résultat de vos cogitations.

En résumé, deux tâches pour vous, collègues de la ville (et des campagnes aussi, si vous le jugez utile ou nécessaire):

- **inventaire(s)** des sujets de «stress» dans votre travail en classe; revendications «légères» et facilement négociables;
- **où «dépenser»** ce reliquat assez coquet, solde de cette minicaisse de prévoyance communale dissoute il y a quelques années.

Notre comité central assume les tâches cantonales. Il appartient au(x) comité(s) de section(s) de lancer des actions plus «régionales», bien définies dans le temps et dans l'espace. **Nous ne pouvons pas** connaître tous vos problèmes. Ne faites pas de «collègite» mais élargissez le débat au niveau de la ville, voire du district entier. Quoique à première vue certains «mini-centres» soient mieux équipés que quelques grands collèges de Neuchâtel-Ville d'études...

Nous sommes prêts à lancer une enquête (au plan du district) afin de connaître les divers équipements «spéciaux» mis à disposition dans le district. Mais nous voulons savoir si ce travail vous semble utile pour vos éventuelles démarches en vue d'améliorer votre dotation.

Il vous est possible d'utiliser **votre** journal pour faire connaître votre opinion. Votre rédacteur ne peut décidément pas tout deviner... Alors, allez-y. Harcelez-moi. J'attends de pied ferme! *J.-P. Buri.*

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
M. Jean-Pierre Buri, Fin d'Epagnier 4, **2074 Marin.** Tél. (038) 33 15 05.

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Formation des maîtres d'éducation physique

DIPLÔME FÉDÉRAL N° 1

Une nouvelle session débutera le 24 août 1981.

Examens d'admission: mars-avril 1981.

Titres requis: maturité ou brevet d'instituteur.

Les inscriptions doivent être adressées sur formulaire ad hoc à **Université de Lausanne, Formation des maîtres d'éducation physique, Dorigny, 1015 Lausanne, jusqu'au 1er mars 1981. Tél. (021) 46 57 53, le matin.**

Viennent de paraître aux Editions Fernand Nathan

«Atlas de poche» - 60 pages de cartes en couleurs, plus de 90 photos couleurs, 32 pages d'index Fr. 13.70

«Les 101 Dalmatiens» - Un classique de Walt Disney toujours apprécié des petits et des grands Fr. 16.30

Chantal GOYA, «Le Soulier qui vole»
«Pipotin mon Petit Copain»
chacun à Fr. 9,50

Collection Espaces naturels:

J. LARIVIÈRE, «Les Animaux et l'Homme» Fr. 40.—

J. LARIVIÈRE et P.-E. VICTOR, «Les Loups» Fr. 40.—

«Muséum d'histoire naturelle», préfacé par J. DORST Fr. 43.90

3 magnifiques ouvrages abondamment illustrés en noir et blanc et en couleur, format 19 × 27.

Catalogue complet à disposition. Envoi à l'examen.

Librairie L.T.L., 12, rue du Lac, 1207 GENÈVE. Tél. (022) 36 41 72.

Entrevue gouvernement-SEJ

Une importante entrevue s'est déroulée le 24 novembre à Delémont entre la délégation du gouvernement et celle du SEJ. La première était formée de M. Pierre Boillat, ministre de l'Intérieur, M. Roger Jardin, ministre de l'Education, et Jean-Georges Devanthéry, chef du Service du personnel. Du côté SEJ, participaient nos collègues membres du CC Paul Möckli, président, René Bilat, secrétaire central, et Pierre Ielmi. Les débats, empreints de courtoisie, ont porté sur l'assurance accidents, les gratifications d'ancienneté de service, le treizième salaire, la caisse de pension, l'indemnisation de licenciement et la commission du personnel. Voici le procès-verbal de cette séance, tel qu'il a été établi par le secrétaire du jour, René Bilat.

B.

ASSURANCE ACCIDENTS

Les représentants du SEJ rappellent les propositions faites par notre syndicat au chef du Service du personnel, soit:

— prise en charge totale, par l'Etat, de la prime assurance accidents professionnels (traitement en division privée);
— information aux enseignants concernés de la liberté qu'ils ont de maintenir, ou de supprimer, l'assurance accidents non professionnels.

Réponse de la délégation gouvernementale:

Le gouvernement étudiera la question; à première vue, il prévoit l'alternative suivante:

— abandon de l'assurance accidents;
— tous (fonctionnaires et enseignants aux écoles de l'Etat) sur le même pied.

GRATIFICATIONS D'ANCIENNETÉ DE SERVICE

Les représentants du CC/SEJ rappellent les nombreuses demandes d'enseignants concernant le blocage du crédit affecté au versement des gratifications et demandent des informations aux membres de la délégation gouvernementale à ce sujet.

Le gouvernement estime que le Parlement a fait dépendre le versement des gratifications de l'attitude du canton de Berne en ce qui concerne sa participation aux gratifications. La réponse bernoise à ce sujet étant négative, le gouvernement réétudiera puis demandera l'avis du Parlement, la somme nécessaire dépassant les compétences du gouvernement (plus de Fr. 100000.—).

13e SALAIRE

Le CC/SEJ demande que le nouveau décret prévoie la rétroactivité, dès 1979.

Réponse du gouvernement:

— pour 1979, c'est impossible, l'administration n'étant pas en possession des données nécessaires;
— pour 1980, éventuellement; somme nécessaire: environ Fr. 80000.—, ce qui implique le versement du treizième salaire à tous les fonctionnaires et enseignants qui auraient quitté leur fonction au cours de l'année.

CAISSE DE PENSIONS

Le SEJ demande une extension du délai imparti, par la loi, aux fonctionnaires et enseignants qui pourraient «acheter» leur retard.

Le gouvernement proposera un arrêté à cet effet.

INDEMNISATION DE LICENCIEMENT

Les représentants du CC/SEJ demandent des informations au sujet des intentions du gouvernement concernant les indemnisations prévues en faveur de celles et de ceux qui ont été privés de leur emploi, par suite de suppression de poste (fermeture de classe ou suppression d'école).

Le gouvernement attendra la décision du Parlement au sujet de l'indemnisation prévue pour les ministres non réélus.

COMMISSION DU PERSONNEL

Les délégués du SEJ rendent attentifs les ministres sur les points suivants:

— le corps enseignant et celui des fonctionnaires ont chacun leur statut et leur législation;
— en conséquence, la commission du personnel qui ne compte qu'un représentant du SEJ, ne saurait prendre des décisions relatives au corps enseignant;
— le SEJ est l'interlocuteur valable en ce qui touche aux problèmes entre l'Etat et les enseignants.

Le Service du personnel étudiera la question pour, éventuellement, donner aux enseignants une représentation proportionnelle à l'effectif de ceux-ci.

DIVERS

Les deux délégations s'entretiennent des objectifs de la Commission Jeanbourquin (nouvelle répartition des charges scolaires entre autres).

M. Jardin, ministre de l'Education, nous informe qu'il est intervenu pour que soit abandonnée l'idée d'augmenter le pensum hebdomadaire des enseignants.

Après que, de part et d'autre, on ait convenu que de telles rencontres sont nécessaires, la séance, qui avait été ouverte à 15 h 30, est levée à 18 h.

Le secrétaire du SEJ:
René Bilat

Avis aux lecteurs

La réorganisation de l'«Educateur» entraîne quelques modifications par rapport à la succession traditionnelle des numéros.

Aussi, nous vous rendons attentifs aux modifications suivantes:

NOUVELLE FORMULE

Le premier numéro de la «Revue pédagogique de la SPR» (ancien «Educateur pédagogique») paraîtra sous sa nouvelle forme pour la première fois le **20 février 1981**.

Le premier numéro du journal de la SPR, édition corporative et syndicale, paraîtra pour la première fois dans sa nouvelle présentation le **27 février 1981** (ancien «Bulletin corporatif»).

Rappelons à ce propos que la revue devient **un mensuel** alors que le journal **garde sa parution à quinzaines**.

PÉRIODE TRANSITOIRE

Pour des questions financières, les numéros pédagogiques sont mensualisés dès le début de l'année civile. Il n'y a donc qu'un seul numéro pédagogique, ancienne présentation, en janvier. Il est paru le 23 janvier.

NUMÉROTATION

Chaque type de publications aura dorénavant sa numérotation propre, à savoir:

Revue pédagogique: de 1 à 10.
Journal: de 1 à 20.

Cette numérotation est valable dès le début de l'année civile. Ce fait entraîne quelques confusions qui disparaîtront dès parution des nouvelles formules qui ne pourront pas être confondues.

Nous remercions nos lecteurs de leur compréhension.

La rédaction romande

Réunion au sommet

Vingt-cinq enseignantes et enseignants, membres du CC/SEJ, de la commission «Education permanente», de la commission cantonale de perfectionnement, se sont retrouvés le 4 décembre dans un hôtel de Bassecourt. Délibérations aux chandelles dans une salle privée d'électricité, alors qu'au dehors la neige qui tombait en rafales allait causer certains problèmes aux participants à leur retour. Pourquoi cette rencontre? Très souvent, a dit en préambule Jean-François Conus, président de la Commission pédagogique du SEJ, il y a eu chez les membres un sentiment de lassitude vis-à-vis des cours de recyclage, particulièrement chez les enseignants de l'école primaire et chez les maîtres des classes à degrés multiples. La Commission pédagogique a suggéré cette réunion au sommet afin de pouvoir estimer l'étendue du malaise, d'en déterminer les causes et y chercher remède.

«C'est vrai, dit Paul Möckli qui préside la séance, et ce malaise est également ressenti à la SPR. Mais c'est dans le Jura, qui compte le plus grand nombre de CDM, qu'il est le plus aigu.»

Alexandre Hof, membre de la Commission cantonale des cours de perfectionnement et président de la Commission SPR du même titre, estime que les centres devraient posséder une autonomie financière et d'organisation.

Michel Girardin, directeur du Centre de perfectionnement, craint que les cours obligatoires n'absorbent une grande partie des crédits accordés au Centre (600 000 francs au budget), ce qui aurait pour effet de rendre problématique l'organisation de cours pour la formation continue. Il faut, dit-il, prévoir une planification à long terme plutôt qu'un perfectionnement hâtif.

Il propose alors diverses options que complètent les participants dans une discussion très animée:

Propositions

1. Le recyclage doit se faire par petits groupes (effectif maximum: 12).
2. Il doit réunir des enseignants titulaires de classes d'années différentes (par ex. 1re-4e).
3. Il doit suivre des exercices demandés aux élèves.
4. Le recyclage doit être organisé en continu sur une semaine (5 fois une semaine par recyclage total); cette option nécessite l'engagement de remplaçants, d'où une dépense de 3,5 millions environ, rien que pour les salaires des remplaçants.
5. A chaque degré du recyclage doivent correspondre les moyens d'enseignement adéquats.
6. La date d'introduction du recyclage doit être fixée en fonction des CDM.
7. Il faut vouer un soin particulier à la sensibilisation des enseignants, de manière à les motiver plutôt qu'à les contraindre.
8. La continuité doit être envisagée.
9. Pour les degrés 5-9, les objectifs doivent être précis.
10. Il faut penser aux branches dites secondaires dans le plan des recyclages, particulièrement pour: la géographie, l'histoire et les sciences.
11. Le recyclage obligatoire est imposé par l'Etat; il doit donc être assumé par celui-ci et pris sur le temps d'école. Les cours de formation continue pourraient être organisés dans le cadre du temps libre.

La procédure

Il est décidé que la Commission SEJ Education permanente, travaillant en collaboration avec des représentants de la Commission pédagogique et de la Commission Traitements et conditions de travail, établira un rapport sur:

— les options générales exprimées ci-dessus;
— la cohérence au plan des introductions;
— la situation au vu des expériences faites;
— les priorités;
— l'enseignement du français renouvelé.

La Commission mettra ensuite le rapport à l'enquête, le complétera ou le modifiera selon les remarques faites et le présentera au département.

A. Babey.

Marie Fell-Jubin

Marie Fell-Jubin était née à Damphreux en 1895. Elle est morte à la Noël à Delémont où elle coulait une retraite paisible. Au gré des changements de domicile de sa famille (son père était gendarme), elle fréquenta trois écoles primaires, deux écoles secondaires, avant d'entrer à l'Ecole normale de Porrentruy, où elle obtint son brevet d'institutrice en 1914. Trois garçons naquirent du mariage qu'elle contracta en 1921 avec Georges Fell, instituteur. Durant plus de 40 ans, M. et Mme Fell enseignèrent dans le même petit village de Damvant, apportant leur immense dévouement à des générations d'enfants. Devenue veuve en 1967, Marie Fell reporta toute sa générosité de cœur et d'esprit sur ses petits-enfants. Voulant être plus proche d'eux, elle établit son domicile à Delémont en 1967.

B.

Rédacteur de la rubrique jurasienne:
Abel Babey. Pastourelles 17, **2800 Delémont.** Tél. (066) 22 29 34.

KONTAKT/CONTACT
CH-4411 LUPSINGEN

Colonie de vacances? Semaine d'études?

Pourquoi perdre du temps et faire des frais inutiles, si vous pouvez atteindre 200 camps de vacances avec une seule demande — gratuitement! Une carte avec «qui, quand, quoi, combien» suffit.

contactez CONTACT
4411 Lupsingen.

Extrait des délibérations de l'Assemblée des délégués de la SEJB

Mardi 25 novembre 1980, à l'Hôtel de la Couronne, à Sonceboz

Les délégués de la Société des enseignants du Jura bernois se sont réunis en assemblée le 25 novembre 1980. Il appartint tout d'abord à Jacques Paroz, président de la SEJB, de les saluer et de les remercier de leur dévouement. Il salua également la présence de M. Jean-Jacques Maspéro, président de la SPR et ouvrit la séance.

Bureau de l'Assemblée des délégués

Les statuts de la SEJB prévoient, à l'article 4.3.2, que l'Assemblée des délégués est dirigée par un bureau. Il se compose d'un président, de deux vice-présidents choisis parmi les délégués et du secrétaire. Le CC/SEJB estime que le président et les deux vice-présidents doivent venir chacun d'une section différente. Il souhaite également que le président ne fasse pas partie de la même section que le président du CC.

C'est pourquoi le CC/SEJB a pris les contacts nécessaires et propose les collègues suivants pour la formation du bureau:

Président: Michel Lanève, maître secondaire, Bienne.

Première vice-présidente: Violaine Némitz, institutrice, Malleray.

Deuxième vice-président: Georges Marti, instituteur, Tramelan.

Les délégués acceptent ces propositions par acclamation.

M. Michel Lanève remercie les délégués de la confiance qu'ils ont témoignée.

En demandant aux membres de le soutenir dans l'accomplissement de sa tâche, il les assure qu'il mettra tout en œuvre pour une activité féconde et sereine de la SEJB.

Procès-verbal de l'AD-SEJB du 21 mai 1980

Le procès-verbal de l'Assemblée des délégués de la SEJB du 21 mai 1980 a été envoyé à tous les délégués, aux présidents des sections, aux présidents des organisations de degrés ainsi qu'aux membres du Comité central. Afin qu'un plus grand nombre de collègues soient informés des activités de la SEJB, il est décidé de publier dorénavant des extraits des PV dans les journaux corporatifs. Le PV de l'AD-SEJB du 21 mai 1980 est ensuite accepté à l'unanimité avec remerciements au secrétaire.

Rapport d'activité du Comité central de la SEJB

Jacques Paroz, président du CC/SEJB, présente ensuite le rapport d'activité pour l'année 1979/1980. Nous nous permettons de le publier in extenso:

PRÉAMBULE

Ce rapport concerne la période allant de la mise en place du premier Comité central de la SEJB le 21 août 1979, jusqu'à fin juin 1980. A l'avenir, ce rapport d'activité sera présenté à l'AD/SEJB d'automne, alors que les comptes et le budget seront soumis à l'AD/SEJB de printemps.

GRANDES LIGNES

Cette année a été marquée en particulier par la procédure de réélection du corps enseignant bernois. Mais l'activité de la SEJB s'est également déployée sur d'autres plans, tant cantonal que romand. Cela s'est concrétisé par de nombreuses séances, le plus souvent fort longues! D'un autre côté, avec la création d'une nouvelle association, il a fallu chercher quantité de représentants de la SEJB pour repourvoir les postes vacants, ce qui n'est pas chose facile, et mettre en place de nouvelles structures. Pour l'instant, tout n'est pas réalisé.

QUELQUES GÉNÉRALITÉS

Dans sa séance constitutive du 21 août 1979, le CC a pris congé des membres démissionnaires du Comité provisoire (Mmes Francine Calame, Priscilla Simon, et MM. Jean-Pierre Monti et René Lautenschlager) en les remerciant de leur activité au sein du comité. Dans le même temps, le CC accueillait leurs successeurs (Mmes Jacqueline Bassin, Monique Gobat, Marie-Jeanne Riat, et MM. Daniel Kunz et Denis Racle), les félicitant de leur disponibilité. Il fut ensuite procédé à la répartition des charges; un seul poste resta vacant, celui de vice-président, malgré la décision suivante, dûment protocolée: «Le poste de vice-président ne conduit pas nécessairement à la présidence.» On chercha tout aussi vainement un rédacteur cantonal à l'«Educateur». Heureusement, le CC trouva suffisamment de membres pour réunir l'AD/SEJB le 21 mai 1980, ainsi que les trois vérificateurs des comptes SEJB.

Au cours de cette période 1979/80, quelques changements sont intervenus dans la composition du comité: en décembre 1979, M. Denis Racle, nommé adjoint au chef de service de l'Enseignement, était remplacé par M. Jean-Pierre Schenk; en mai 80, Mme Marie-Jeanne Riat était remplacée par M. Jean-René Luthy, alors qu'en juin, Mme Judith Schenk succédait à M. Pierre Chausse, en tant que déléguée au Comité cantonal de la SEB.

La SEJB fut représentée aux obsèques de M. Hans Rudolf Neuenschwander, président de l'AD/SEB.

Le Comité central a en outre préparé diverses AD/SEB et SPR, ainsi que d'autres rencontres, telles que CS-1 -SPR, DIP - SEB, CC/SPR.

Sur le plan cantonal, il a rencontré à plusieurs reprises M. Urs Kramer, avec lequel il a été décidé l'organisation de séances informelles, chaque fois que le besoin s'en fera sentir.

PARTAGES

Conformément aux décisions prises, le SEJ et la SEJB se sont réunis à plusieurs reprises pour procéder au partage des biens du CIP et du Fonds Mimosa. Les négociations se sont déroulées dans un climat serein et empreint de bonne volonté.

La fortune du CIP, se montant à Fr. 25 220.10, a été partagée en fonction du nombre de membres respectifs des deux sections, et il revient à la SEJB Fr. 13 518.45, soit Fr. 6015.10 en matériel et Fr. 7503.35 en espèces. Cette dernière somme sera attribuée au futur centre de documentation pédagogique du Jura bernois. L'acte de partage a été signé le 21 mai 1980 par les deux sections.

Pour le Fonds Mimosa, il s'agissait surtout de mettre sur pied deux commissions distinctes en fonction de la création du canton du Jura, et de prendre les mesures ad-

ministratives nécessaires pour que l'argent récolté dans chaque région soit envoyé à la commission concernée. Celle du Jura bernois a pu être rapidement complétée.

Signalons enfin que le CC est intervenu auprès du SEJ à propos du partage de la fortune de l'Association jurassienne des maîtresses d'ouvrages, une erreur d'ordre financier étant apparue dans les comptes. La situation est aujourd'hui réglée, à la satisfaction générale.

PROGRAMMES ROMANDS

Le CC a participé à plusieurs enquêtes lancées sur les plans romand ou suisse:

- *mise sur pied des forums des enseignantes en EF et TA;*
- *enquête restreinte concernant l'éducation civique;*
- *enquête math 4 à 9;*
- *discussion du programme-cadre COROF;*
- *lancement du projet SIPRI.*

Dans le même ordre d'idées, le CC a pris position, en approuvant la requête de la SPR, à propos du budget de l'IRDP, demandant son augmentation et non sa limitation. Cet institut représente un lieu privilégié de rencontre entre enseignants et associations de tous les degrés, de l'école enfantine à l'université.

ASSOCIATIONS DE DEGRÉ

Un premier contact a été établi avec les maîtres des écoles professionnelles (AMEP), qui souhaitent arriver à une meilleure collaboration avec les enseignants primaires et secondaires concernés par le problème du choix professionnel des élèves, par une meilleure connaissance des problèmes et des exigences respectifs.

Le CC a aussi été représenté à une séance de la section jurassienne de l'Association suisse d'aide aux handicapés mentaux, qui rassemble les enseignants des classes particulières.

Il a apporté son appui à l'AEP/SJB, qui craint des répercussions néfastes de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons en ce qui concerne l'application des programmes d'éducation physique.

Le comité a également donné suite à une demande des maîtres de l'Ecole d'ingénieurs de St-Imier, qui envisagent de s'affilier à la SEB.

Une autre demande a été examinée avec soin: au vu des expériences réalisées depuis quelques années, les maîtresses des 1re et 2e années souhaitent que l'âge d'entrée à l'école soit retardé, afin d'éviter à certains élèves trop jeunes de connaître de grandes difficultés d'adaptation.

Enfin, il a pris connaissance de deux requêtes émanant des maîtresses en EF: l'ouverture de cours de cuisine pour garçons de 9e année, et le danger que peuvent représenter pour elles les cours de diététique qui seraient donnés à l'école par la FRC.

Toutes ces demandes ou requêtes ont été transmises à la SEB, en lui demandant de les étudier et de les transmettre à la DIP ou aux autorités compétentes.

PLAN SYNDICAL

Le Comité central s'est occupé du problème de la décharge à 50 ans, demandant que les enseignants puissent bénéficier des deux leçons d'allègement au plus tard au début du semestre suivant celui au cours duquel ils atteignent 50 ans; il a aussi demandé à la CACEB la révision de l'âge de la retraite: elle devait permettre aux enseignants de prendre leur retraite à partir de 64 ans 9 mois, respectivement 62 ans 9 mois. Ces deux propositions ont été repoussées. Par contre, le principe de la retraite anticipée volontaire (3 ans au plus) a été accepté.

Il a approuvé une requête demandant la révision du règlement d'indemnisation des enseignants accomplissant des mandats publics (juges, députés). Il s'est penché sur le projet de révision des types et des disciplines de maturité, a pris position concernant la votation populaire du 8 juin 1980 au sujet de la révision partielle LEP/LEM, a approuvé les modalités de déplacement du début de l'année scolaire en automne pour la partie alémanique du canton de Berne et le canton de Zurich.

Le CC a été représenté à une séance d'information de la VPOD à Tavannes, en décembre 1979.

Dans un autre secteur d'activité, il a relancé le problème de l'appartenance des maîtres secondaires à la SPR: finalement, une trentaine d'entre eux ont demandé à rester membres de la SPR également.

Afin de contribuer à la lutte contre le chômage, le CC a mis sur pied un groupe d'études «Enseignants au chômage»: il a été difficile de trouver tous les membres. D'autre part, il a participé au lancement d'un projet-pilote de stage linguistique pour des enseignants alémaniques sans place, organisé dans le Jura bernois; 50 jeunes collègues se sont inscrits — en majorité des jeunes filles — et 17 enseignants de notre région ont accepté d'accueillir un stagiaire durant trois semaines. De l'avis général, cette initiative a connu un grand succès et elle sera renouvelée une autre année, avec l'appui financier de la DIP.

Suite à une demande de la SPR, le CC a consulté les sections au sujet d'un projet d'assurance mutuelle, qui n'a pas suscité un grand enthousiasme!

RÉÉLECTIONS 1980

Ce problème a souvent mobilisé le CC, par un nombre important de séances, téléphones, lettres et autres entretiens. Il a dû réunir, le 24 juin 1980 à St-Imier, une Assemblée générale extraordinaire de la SEJB, une pétition lui étant parvenue, munie du nombre de signatures requis. L'ordre du jour de cette assemblée était le suivant: information sur les réélections en cours; adoption d'une résolution de solidarité; soutien des associations faîtières. En plus du secrétaire central de la SEB, M. Moritz Baumberger, le CC avait invité le président de la SPR, M. Jean-Jacques Maspéro.

Ce ne sont pas moins de 22 enseignants qui ont fait appel à l'intervention de responsables de la SEB. A fin juin 1980, il restait encore deux cas en suspens, à Reconvilier et à Loveresse. Quatre enseignants n'ont pas été réélus, six ont été réélus provisoirement pour un an, deux enseignants ont démissionné, et huit ont été réélus.

C'est sans nul doute possible le problème qui a causé le plus de soucis au Comité central et le plus de difficultés à tous ceux qui ont été concernés, tant ceux menacés de non-réélection que ceux qui sont intervenus pour les défendre.

Les réélections 1980 ont clairement montré les grandes lacunes de la procédure et la nécessité de revoir à fond, et à tous les niveaux, les nombreux aspects de ce problème, qui a suscité des passions et amené des tensions graves dans tous les milieux de notre région.

C'est pourquoi le Comité central a décidé de mettre sur pied une commission «Réélections», chargée d'étudier le problème et des propositions de modifications. Ce sera un travail difficile, mais le CC est persuadé qu'il est absolument nécessaire de s'y lancer le plus rapidement et le plus sérieusement possible.

C'est à l'unanimité que les délégués acceptent ce rapport d'activité.

Rapport d'activité de la commission «Education permanente»

André Schwab, président de la commission «Education permanente» présente ensuite le rapport d'activité de sa commission:

Pendant cette année, la commission EP a été en veilleuse. Elle attendait d'être opérationnelle, c'est-à-dire que tous ses membres soient nommés. Elle a été convoquée deux fois:

— *pour une prise de contact;*
— *pour mettre sur pied, en collaboration avec la commission EP SEB et le CC SEJB, un stage linguistique et pédagogique pour de jeunes enseignants chômeurs germanophones, dans des classes du Jura bernois. Cette expérience sera renouvelée cette année.*

Au cours de l'année, j'ai gardé le contact avec la commission EP SEB et la commission EP SPR.

Récemment, notre commission a reçu mandat du CC de mettre sur pied le Centre d'information et de documentation pédagogique pour le Jura bernois, après le partage de l'ancien CIP SPJ.

La première séance nous a permis de prendre contact avec un groupe de collègues biennois désireux de mettre sur pied une «stencilothèque» locale. Il ressort de cette séance deux grandes options:

1. *créer un centre d'information et de documentation pédagogique autonome qui serait une institution de la SEJB, financée par celle-ci et indépendante de l'Etat;*
2. *puisqu'un centre d'information et de documentation est prévu dans le Centre interrégional de Tramelan, nous pouvons devancer la réalisation de ce projet en demandant à la DIP, par l'intermédiaire de la SEJB, l'instauration d'une solution de transition. Nous aurions ainsi une institution cantonale semblable à la «Schulwarte», institution qui serait reprise dans le centre de Tramelan une fois ce dernier en fonction.*

Dans une discussion de ces deux options avec le CC, il a été décidé que nous choisirions la 2e solution et que nous chercherions à établir un statut pour la période transitoire qui soit en accord avec les vœux du corps enseignant, consulté préalablement.

En outre, avec la collaboration du CC SEJB, pour la SEB et en réponse à la demande de la DIP, nous allons organiser très prochainement une consultation sur la phase de formation complémentaire. Cette phase de formation complémentaire doit pallier l'impossibilité actuelle de prolonger la formation de base à six ans.

Les problèmes soulevés par les différents recyclages vont être examinés par notre commission.

Nous souhaitons vivement votre collaboration, de même que celle de tout le corps enseignant, par des suggestions, remarques et critiques ainsi que les réponses aux questionnaires qui seront proposés.

Dans la discussion qui suit le rapport, certains délégués demandent que les commissions soient mieux informées des cours de recyclage et des cours de perfectionnement. Il est toujours désagréable pour les collègues de sentir que certaines commissions considèrent ces cours comme du «bon temps» et font certaines difficultés pour accorder les congés nécessaires. Les démarches nécessaires seront entreprises afin d'améliorer cette situation. Certains délégués font également part de leurs préoccupations après les premiers cours de «sensibilisation» du français rénové. Ils sont sceptiques quant l'introduction de cette nouvelle méthode. La commission «Education permanente» demande que les intéressés lui fassent part de leurs remarques et suggestions afin qu'elle puisse intervenir.

Le rapport de la commission EP est ensuite accepté à l'unanimité.

Rapport de la commission Croix-Rouge Jeunesse

Violaine Némitz, présidente de la commission Croix-Rouge Jeunesse de la SEJB, présente ensuite le rapport d'activité de cette commission qui a subi de profonds changements ces dernières années:

La commission CRJ, fondée en 1975, doit se réorganiser après la formation du canton du Jura. Lors d'une rencontre du SEJ avec la SEJB (11 décembre 1979), le principe du partage des deux institutions est accepté par les deux parties. Une collaboration sera certainement plus facile lorsque chacune des régions se sera restructurée. Organisée dans chaque district, notre commission ne pose pas de grands problèmes de restructuration. Selon mandat confié par les comités centraux SEJ-SEJB, l'ancienne commission est habilitée à assumer l'intérim jusqu'à la constitution des deux nouvelles commissions. Elle a notamment pour tâche l'examen des demandes faites au Fonds Mimosa sur l'avoir à fin 79 et de procéder au partage du solde actif éventuel selon les directives adoptées. Ces dernières stipulent ce qui suit: jusqu'à fin 1978, les actions ont été communes sur l'ensemble du Jura. Les avoirs jusqu'à cette date seront partagés en deux. Pour l'année 1979, les comptes ont été établis de façon séparée pour les deux parties. Il est toutefois décidé de procéder aux versements demandés par les enseignants et les institutions avant de faire le partage. On tiendra alors compte des recettes et des dépenses dans le Jura et le Jura bernois.

LA NOUVELLE COMMISSION CRJ/SEJB

Elle a été constituée le 6 mai 1980. Mme Violaine Némitz, institutrice à Malleray, qui avait fait part de sa démission de l'ancienne commission est revenue sur sa décision et a accepté un nouveau mandat de présidente. Elle siègera avec M. Roland Krüttli, instituteur à Courtelary, M. Jean Pauli, instituteur à Diesse, Mme Irma Kiener, institutrice retraitée à Malleray, qui assurera la fonction de caissière, et Mme Marie-Gabrielle Holzmann, institutrice à Lamboing. M. James Christe, secrétaire romand de la Croix-Rouge Jeunesse, assiste à toutes nos séances.

VENTE DU MIMOSA 1980

La vente a été organisée indépendamment dans le canton du Jura et dans le Jura bernois. Elle a connu un vif succès puisque Fr. 55 598.60 ont été récoltés. Une part de Fr. 14 639.75 a été confiée à la gestion du Fonds Mimosa/Jura bernois.

DEMANDES AU FONDS/MIMOSA

La commission a notamment pour tâche l'examen des demandes faites au Fonds Mimosa. Elle a accordé de nombreuses sommes d'argent demandées par les responsables locaux de la vente du Mimosa — aide camp de vacances — contributions aux frais dentaires — camp de ski — souliers pour enfants handicapés — aide aux enfants de familles modestes — etc. Il ressort de l'examen des demandes que celles-ci sont formulées trop souvent d'une façon trop générale, bien qu'elles correspondent aux buts fixés.

La commission décide donc d'élaborer une formule de demandes plus précise permettant un meilleur contrôle de l'affectation et sur le respect du règlement adopté sur le plan national par la commission d'organisation et de gestion du Mimosa. A ce jour, ces nouvelles formules sont faites et elles faciliteront beaucoup la répartition des demandes pour 1980.

D'AUTRES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION CRJ/SEJB ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Si la commission gère le Fonds Mimosa, elle voudrait s'ouvrir également à d'autres problèmes de la Croix-Rouge Jeunesse. Elle participe à la formation de jeunes sauveteurs en finançant leurs cours.

Elle s'intéresse vivement à l'aide apportée par la Croix-Rouge aux enfants handicapés. Elle pourrait être amenée à jouer un rôle dans une nouvelle activité appelée à se développer au cours de cette année soit: les cours de natation pour handicapés.

D'autre part la commission, par sa présidente, a été représentée à Berne à l'inauguration du nouvel autocar pour handicapés de la CRS.

Elle répondra certainement à la demande du Croissant-Rouge de Mauritanie, service secourisme et jeunesse, en leur offrant 250 exemplaires du «Geste qui sauve».

Elle envisage également d'ouvrir à nouveau le dossier «l'enseignement des premiers secours dans les écoles». Soulignons aussi la nécessité de coordonner les travaux dans les différentes commissions CRJ cantonales (Vaud, Jura, Jura bernois), de favoriser entre elles les relations amicales et les échanges d'expériences.

Le collègue Maurice Barraud précise encore qu'un cours d'introduction à la brochure «Le geste qui sauve» a été organisé en 1980. Si le nombre des participants était relativement restreint, tous se sont déclarés enchantés et un cours semblable sera organisé à nouveau l'année prochaine. Les délégués remercient la commission Croix-Rouge Jeunesse de l'important travail qu'elle accomplit et acceptent le rapport à l'unanimité.

Programme d'activité 1981

Il est toujours difficile de savoir avec précision quelles seront les domaines dans lesquels la société sera engagée. Il y a cependant des activités qui devront être entreprises et Jacques Paroz les présente rapidement:

A part les activités habituelles sur les plans cantonal, romand et suisse, le Comité central travaillera plus spécialement à la réalisation des objectifs suivants:

- **mettre en route la commission «Réélections», sur laquelle reposent de grands espoirs;**
- **améliorer le fonctionnement des rouages de la SEJB, ainsi que les relations avec les comités de section;**
- **renforcer les liens avec d'autres associations ou groupements d'enseignants (AMEP, écoles d'ingénieurs, écoles enfantines, etc.);**
- **reprendre et approfondir l'étude de la création d'une commission permanente SEJB, la Commission pédagogique;**
- **étudier le plus rapidement possible, avec la DIP et la SEB, le problème de la décharge d'association, en examinant les implications financières et budgétaires des nombreuses représentations et délégations de la SEJB dans les commissions cantonales, romandes ou suisses;**
- **poursuivre l'étude de la question de l'assurance mutuelle, en suscitant un certain nombre de propositions;**
- **élaborer, par l'intermédiaire de la commission EP/SEJB, un projet transitoire de Centre de documentation pédagogique pour le Jura bernois, afin de mettre à disposition des enseignants les documents que nous possédons déjà; dans un deuxième temps, collaborer à la réalisation d'un centre officiel, avec les différents partenaires concernés;**
- **relancer certaines revendications syndicales qui n'ont pas abouti à des résultats satisfaisants pour l'instant: il s'agit notamment de la question des leçons de décharge à 50 ans, et de la proposition Minder à propos de l'âge de la retraite.**

Commission «Réélections»

C'est à Jacques Paroz qu'il appartient de présenter encore rapidement les objectifs et le mandat de la commission «Réélections» que le Comité central vient de mettre sur pied. Nous n'entrerons pas dans les détails, étant donné que cette commission a été présentée récemment dans un compte rendu d'une séance du CC/SEJB.

Dans les divers, deux problèmes sont encore évoqués brièvement:

- une séance aura lieu prochainement avec des représentants de la Société des enseignants bernois et de la Direction de l'instruction publique pour discuter de la prise en charge des frais de remplacement lors de la participation des enseignants à des séances officielles;
- Jacques Paroz informe les délégués que certains enseignants de Bienne font circuler une pétition dans laquelle ils s'étonnent de la procédure de nomination du nouvel inspecteur primaire et du choix de la Direction de l'instruction publique.

Puis, le nouveau président, Michel Lanève, remercie les délégués de leur collaboration et lève la séance.

Le secrétaire de la SEJB:

Yves Monnin.

Extrait des délibérations du Comité central de la SEJB

Séance du 17 décembre 1980. Présidence: Jacques Paroz.

Communications

A) DU PRÉSIDENT

Après l'approbation du procès-verbal de la séance du CC/SEJB du 18.11.80, Jacques Paroz fait part à ses collègues de quelques communications:

- **Commission de langue française chargée du perfectionnement du corps enseignant:** Bertrand Gagnebin, maître secondaire, d'Orvin est proposé comme représentant de la SBMEM dans la commission du Centre de perfectionnement. Cette proposition a été ratifiée par la Direction de l'instruction publique au début du mois de janvier 1981.
- **Congrès SPR 1983:** les sections cantonales sont invitées à désigner chacune un représentant en vue de l'élaboration du rapport du Congrès SPR 83 ayant pour thème «La sélection scolaire». Le CC/SEJB invite les collègues intéressés par ce sujet à s'annoncer au plus vite au président SEJB.
- **Décharge d'association:** une séance concernant la participation des enseignants aux activités syndicales et pédagogiques, ainsi que leur indemnisation, aura lieu prochainement. Elle réunira des représentants de la SEB, de la SEJB et de la DIP.
- **Activité des associations comptant peu de membres:** les enseignantes en économie familiale font part à la SEJB des difficultés que rencontrent les petites associations lorsqu'elles doivent entreprendre l'étude approfondie d'un problème spécifique. Comptant peu de membres, elles n'ont pas la possibilité d'indemniser normalement les collègues qui acceptent de se charger de ce travail.

Après en avoir discuté abondamment, le CC/SEJB en arrive aux propositions suivantes:

— Ces problèmes concernent toutes les organisations d'enseignants qui comptent peu de membres.
— La SEJB se déclare en principe d'accord d'aider ces catégories d'enseignants à résoudre leurs problèmes spécifiques.
— Sur demande, la SEJB pourrait envisager la mise sur pied de commissions non permanentes chargées de l'étude d'un problème particulier.

— La SEJB invite les organisations concernées à lui faire part de leurs problèmes et à lui présenter d'éventuelles propositions pour la mise sur pied d'un groupe de travail.
— La SEJB décidera de cas en cas.
— Les groupes de travail mis sur pied par la SEJB ou dont elle a autorisé la mise sur pied et défini le mandat seront indemnisés par ses soins.

— **Recyclage du français:** De nombreux enseignants obligés de se recycler en français émettent des réserves quant à la structure des cours, aux programmes et au principe. De ces diverses critiques se dégage actuellement une impression de malaise.
La SEJB invite les collègues concernés à lui faire part de leurs doléances. Elle pourra alors examiner s'il y a lieu d'intervenir et de quelle manière.

— **Information:** Certains collègues rencontrent parfois des difficultés lorsqu'ils doivent participer à des cours de recyclage ou à des cours de perfectionnement. Il arrive que les commissions scolaires leur refusent les congés nécessaires.
Nous rappelons aux collègues que le programme du Centre de perfectionnement contient aux pages 10 et 11 toutes les indications concernant l'obtention des congés et l'indemnisation. Toutes les commissions scolaires ont reçu le programme des cours. Des informations ont également été publiées dans la «Feuille officielle scolaire» (N° 12, page 568).
Bien qu'il paraisse difficile de faire davantage, la SEJB étudiera s'il y a moyen de parvenir encore à une meilleure information.

La SEJB invite les organes consultés à se pencher sur cet importnt problème de politique scolaire et à lui communiquer leurs réponses dans les délais prévus.

— **Statuts de la SEB:** Les nouveaux statuts de la SEB ont été mis à jour et envoyés à tous les membres à pleins droits avec une carte de vote. Tous les enseignants ont ainsi la possibilité de se prononcer sur la structure de leur société qu'ils veulent plus solide et plus efficace. Par la suite, les présidents des sections et des organisations de degrés seront invités à adapter leurs statuts et règlements aux nouvelles structures. C'est l'Assemblée des délégués de la SEB du 27 mai 1981 qui fixera la date d'entrée en vigueur des nouveaux statuts.

— **Enseignantes en économie familiale:** Dans sa dernière séance, le Comité cantonal de la SEB a pris connaissance de deux lettres des enseignantes en économie familiale concernant les cours complémentaires et l'enseignement de 18 h. à 22 h. Elles craignent que le caractère facultatif qui pourrait être donné aux cours complémentaires soit une menace pour leurs emplois et elles souhaitent que l'enseignement donné en dehors des heures normales soit mieux rétribué.
Le Comité cantonal a transmis les lettres à la commission chargée d'étudier les projets de révision de l'école complémentaire générale et ménagère.

— **Ecole complémentaire:** La DIP vient de publier les résultats de la consultation concernant les projets de révision de l'école complémentaire. C'est la variante III (école complémentaire facultative et ouverte aux garçons et aux filles) qui a été retenue. La commission a été chargée de poursuivre l'étude de cette variante.

B) DU SECRÉTAIRE

Yves Monnin donne ensuite connaissance de diverses communications ou décisions des organes directeurs de la SEB ou de la DIP:

— **Initiative «Réforme scolaire»:** A la suite du dépôt de l'initiative populaire «Réforme scolaire: encourager au lieu de sélectionner», la Direction de l'instruction publique organise une consultation dans divers milieux. Le corps enseignant est aussi consulté. La SEB a envoyé la documentation nécessaire aux présidents des sections et des organisations et aux membres du CC/SEJB en les invitant à lui faire part de leur point de vue.

Grille horaire des écoles secondaires

Le projet 2 de grille horaire des écoles secondaires a été mis en consultation. La SEJB était appelée à présenter sa prise de position après avoir consulté la SBMEM, les maîtresses d'ouvrages et les maîtresses en économie familiale. Se basant sur les remarques qui lui ont été adressées, la SEJB établit comme suit sa prise de position:

— elle regrette que les associations de branches «non sélectives» n'aient pas été associées à l'élaboration du projet et qu'aucune femme n'ait fait partie de la commission;

Avis aux lecteurs

La réorganisation de l'«Educateur» entraîne quelques modifications par rapport à la succession traditionnelle des numéros.

Aussi, nous vous rendons attentifs aux modifications suivantes:

NOUVELLE FORMULE

Le premier numéro de la «Revue pédagogique de la SPR» (ancien «Educateur pédagogique») paraîtra sous sa nouvelle forme pour la première fois le **20 février 1981**.

Le premier numéro du journal de la SPR, édition corporative et syndicale, paraîtra pour la première fois dans sa nouvelle présentation le **27 février 1981** (ancien «Bulletin corporatif»).

Rappelons à ce propos que la revue devient **un mensuel** alors que le journal **garde sa parution à quinzaines**.

PÉRIODE TRANSITOIRE

Pour des questions financières, les numéros pédagogiques sont mensualisés dès le début de l'année civile. Il n'y a donc qu'un seul numéro pédagogique, ancienne présentation, en janvier. Il est paru le 23 janvier.

NUMÉROTATION

Chaque type de publications aura dorénavant sa numérotation propre, à savoir:
Revue pédagogique: de 1 à 10.
Journal: de 1 à 20.

Cette numérotation est valable dès le début de l'année civile. Ce fait entraîne quelques confusions qui disparaîtront dès parution des nouvelles formules qui ne pourront pas être confondues.

Nous remercions nos lecteurs de leur compréhension.

La rédaction romande

- elle remercie la DIP et la CMEES de la possibilité qui lui est offerte de s'exprimer;
- elle relève avec satisfaction les innovations les plus importantes: section classique sans latin, cours d'appui, cours chapitres choisis, suppression des inégalités entre garçons et filles, options;
- elle insiste sur le fait qu'il ne faut pas sacrifier les activités artistiques et manuelles au profit de «l'érudition»;
- elle montre les dangers que peut présenter le système des options;
- elle apporte certaines remarques concernant les cours d'appui et les cours chapitres choisis.

La SEJB s'oppose à ce que l'enseignement des ouvrages soit réduit d'une heure et devienne facultatif. Ce serait une menace très grave pour les emplois des maîtresses d'ouvrages qui ont déjà perdu une leçon il y a quelques années. La SEJB soutient les propositions des enseignantes en économie familiale et estime que l'enseignement doit garder un caractère obligatoire durant toute la scolarité et être ouvert aux garçons et aux filles.

Les propositions de la SEJB ont été transmises à la SEB en lui demandant de les appuyer, ce qu'elle a fait dans sa séance du 28 janvier 1981.

Yves Monnin, secrétaire de la SEJB.

Rédacteur de la rubrique du Jura bernois: M. Yves Monnin, secrétaire adjoint SEB, Brunngasse 16, 3011 Berne. Tél. (031) 22 34 16.

Pour une annonce

dans l'«Educateur»

une seule adresse :

Imprimerie Corbaz S.A.

22, av. des Planches,
1820 Montreux.
Tél. (021) 62 47 62.

Fribourg

Une nouvelle rédactrice cantonale

En septembre dernier, Lucienne Kaeser renonçait à assumer le mandat de rédactrice cantonale de la rubrique fribourgeoise du Bulletin.

La présidente SPF a assuré l'intérim durant quatre mois. Qu'elle en soit ici remerciée.

Le comité SPF vient de désigner une nouvelle rédactrice en la personne de

Mme Nicole Gremaud
Route de Chésalles 10
1723 MARLY
Tél. (037) 46 39 57.

La rédaction romande de l'«Educateur» souhaite une très cordiale bienvenue à Nicole Gremaud. Elle est particulièrement heureuse de l'accueillir parmi les membres de l'équipe du Bulletin au moment où le changement de formule de notre journal demande un effort particulier à tous ceux qui en ont la responsabilité.

F. Bourquin

Rencontre avec M. Armand Maillard

Au cours de cet échange, il a été question de:

Français

En 1981-1982, 30 monitrices et 2 maîtresses détachées s'occuperont du recyclage des maîtresses 1P et 2P. L'introduction générale de «Chantepages» pour l'apprentissage de la lecture se fera donc en 1982.

Allemand

Début de l'expérimentation en septembre 1981. Pour l'instant, aucune solution n'a été trouvée pour placer en 4P les 100 min. Une commission présidée par M. Irénée Décrind, inspecteur scolaire, étudie le problème.

Création d'une commission pour les classes à cours multiples

Cette commission n'est pas jugée nécessaire par le DIP tant que la commission romande n'a pas réparti les tâches entre les différents cantons.

Cette séance a été constructive dans le sens où elle fut un large échange de vues sur l'école en général et sur le malaise que les enseignants ressentent face à l'introduction du français, à une panoplie de bouquins à consulter et ayant des orientations différentes.

Le point de vue des enseignants sur l'enseignement à mi-temps

Voici les résultats du sondage effectué par la SPF auprès des enseignants qui travaillent à mi-temps. Notre société a envoyé aux 40 maîtres concernés un questionnaire permettant de connaître précisément leur avis sur l'enseignement à mi-temps. 34 questionnaires nous sont parvenus dûment remplis, certains truffés de remarques intéressantes.

Est-il de bonne guerre d'avouer qu'après avoir dépouillé ces réponses, je n'avais plus qu'une envie: enseigner à mi-temps! Il faut dire que, presque à l'unanimité, mes collègues sont enchantés de cette nouvelle formule.

A les lire, **l'enseignement** a tout à y gagner, à une condition primordiale cependant, que les deux partenaires puissent «se choisir» afin de partager les mêmes objectifs pédagogiques. Personne, ni rien ne devraient pouvoir imposer le mi-temps ou un partenaire à qui ne le désire pas.

Le partage des responsabilités, avec tout ce que cela comporte, est fortement apprécié, à savoir: les enseignants sont sécurisés par le duo; ils ont davantage de courage pour avancer; les problèmes semblent moins insolubles lorsqu'on est deux pour les résoudre; pouvoir discuter des enfants à deux personnes également concernées est appréciable. Le mi-temps permet d'améliorer la qualité de l'enseignement, car il laisse

la possibilité à l'enseignant de faire des recherches personnelles plus approfondies et suivant l'organisation, laisse aux enseignants respectifs le choix des branches selon leurs aptitudes, leurs goûts. De plus, le fait de partager travail et responsabilités favorise, dans un certain nombre de cas, l'organisation d'activités particulières au sein de la classe: camps, sorties, etc.

Dans le cadre d'une classe animée par deux personnes, les **enfants** ont affaire à des adultes plus disponibles, ouverts à leurs désirs; les élèves sollicitent, tour à tour, quelqu'un qui a eu le temps et la possibilité de «faire le vide», donc plus enclin à donner, aider, réconforter... Les enfants bénéficient de la patience et de l'objectivité d'enseignants moins «stressés». Si un élève n'a guère d'affinités avec l'un des deux maîtres, au moins en aura-t-il avec l'autre. Finalement, la relation enseignant(s)-élève(s) n'en est peut-être que meilleure. On parle de «complémentarité de tempéraments» bénéfique pour les enfants, de «diversité dans la vie de la classe». J'ai lu: «Deux maîtres, deux intelligences», j'ajoute: «deux cœurs» pour écouter, comprendre les enfants. Les élèves s'adaptent très bien au duo pout autant qu'ils sentent une entente entre leurs enseignants, donc une ligne directrice commune et sécurisante pour eux.

Quant aux **enseignants** eux-mêmes, il est évident qu'ils y trouvent leur compte. Ils sont unanimes: ils ont retrouvé le plaisir d'enseigner pour ceux qui l'avaient perdu, le ressentent d'une façon plus vive, s'ils l'ont toujours éprouvé. Se sentir détendu, patient, réceptif, disponible, bien dans sa peau, c'est important et ces critères favorables se dégagent de chaque questionnaire.

Certains enseignants ont accepté un mi-temps pour des raisons de pléthore, pour d'autres c'est un choix dicté par des raisons familiales ou de santé ou afin de poursuivre des études, ou simplement en vue d'améliorer la qualité de la vie et du travail. Ce dernier argument est apparu souvent et c'est réjouissant. Les résultats de ce sondage sont remarquables par l'unanimité des réponses positives.

Toutefois, une enseignante a pris position contre le mi-temps. Je la cite: «Je suis contre le mi-temps, non pas que je ne m'entende pas avec ma collègue, au contraire, mais la classe étant une classe difficile, cela a été très dur. Ainsi pour la répartition des branches, ayant les mathématiques, je me suis trouvée confrontée à des problèmes d'organisation: par exemple, lorsque j'enseigne le matin, je n'ai pas assez de branches pour varier mon enseignement. D'autre part, je pense que lorsqu'on a sa classe toute la journée, on voit les progrès, l'évolution du travail et son intensité. Des enfants ayant fourni un gros effort le matin peuvent être plus fatigués l'après-midi; à ce moment, l'enseignant à plein temps peut modifier son programme.»

De plus, je désire ajouter deux remarques: d'abord, une seule enseignante a relevé le fait que la collaboration nécessitée par le mi-temps demande beaucoup plus de temps que l'on pense. Le mi-temps n'est pas comme on pourrait le croire: la moitié du plein temps!

Comme deuxième remarque, je reprends un argument que ma collègue genevoise L. Urben a développé dans le numéro 20 de l'«Educateur» de l'année dernière: «Il est certain que la «clientèle» de ces collègues bénéficie d'avantages puisque les élèves reçoivent un enseignement donné par des gens moins stressés, plus disponibles. C'est à mon sens un argument délicat à manier et à double tranchant. En effet, s'il y a surmenage du côté des «plein temps», ce n'est pas par l'introduction du mi-temps qu'on règlera quoi que ce soit au plan général, mais bien en reconsidérant la situation du généraliste en soi.»

En guise de conclusion, quelques témoignages d'enseignants au régime du mi-temps:

«Je travaille à mi-temps depuis trois ans et cette solution me satisfait vraiment sur tous les plans.»

«C'est une forme d'enseignement qui allège passablement une certaine tension nerveuse, qui permet de conserver une profession que l'on aime, qui laisse enfin un peu plus de temps disponible dans le domaine de la famille.»

«Je serais très contente si d'autres personnes pouvaient bénéficier de ce mode de travail.»

«Le seul point négatif à relever est le fait qu'un demi-salaire risque de devenir insuffisant..»

«Ayant toujours eu des classes à deux degrés avec des effectifs lourds (31-29-32... élèves) je n'appréciais plus l'enseignement, je n'avais ni le temps ni le goût de chercher de nouvelles méthodes. J'étais devenue une «fonctionnaire» de l'enseignement».

«J'ai choisi le mi-temps pour des raisons de santé mais aussi pour sauvegarder un dynamisme... l'essoufflement tue et la tâche est trop importante pour risquer un jour de la prendre à contrecœur.»

«J'ai choisi le mi-temps pour vivre mieux après quinze ans d'enseignement, pour souffler un peu et voir ce que je vis. Je suis très heureux de cette possibilité que j'ai. J'ai une collègue merveilleuse et l'ambiance avec les enfants est excellente. Nous avons un bébé d'un an et demi et j'ai tout le plaisir de l'éduquer.»

L'avis des parents et celui des inspecteurs scolaires fera l'objet d'un deuxième compte rendu.

P.-S. La SPF remercie vivement tous les enseignants qui ont répondu à son sondage.

N. Gremaud

Avis aux lecteurs

La réorganisation de l'«Educateur» entraîne quelques modifications par rapport à la succession traditionnelle des numéros.

Aussi, nous vous rendons attentifs aux modifications suivantes:

NOUVELLE FORMULE

Le premier numéro de la «Revue pédagogique de la SPR» (ancien «Educateur pédagogique») paraîtra sous sa nouvelle forme pour la première fois le **20 février 1981.**

Le premier numéro du journal de la SPR, édition corporative et syndicale, paraîtra pour la première fois dans sa nouvelle présentation le **27 février 1981** (ancien «Bulletin corporatif»).

Rappelons à ce propos que la revue devient **un mensuel** alors que le journal **garde sa parution à quinzaines.**

PÉRIODE TRANSITOIRE

Pour des questions financières, les numéros pédagogiques sont mensualisés dès le début de l'année civile. Il n'y a donc qu'un seul numéro pédagogique, ancienne présentation, en janvier. Il est paru le 23 janvier.

NUMÉROTATION

Chaque type de publications aura dorénavant sa numérotation propre, à savoir:

Revue pédagogique: de 1 à 10.

Journal: de 1 à 20.

Cette numérotation est valable dès le début de l'année civile. Ce fait entraîne quelques confusions qui disparaîtront dès parution des nouvelles formules qui ne pourront pas être confondues.

Nous remercions nos lecteurs de leur compréhension.

La rédaction romande

Ce livre de géo qui ne satisfaisait personne

«Eveil à la géographie», manuel de 4P édité en 1979, n'avait éveillé, en fait, que le mécontentement des enseignants qui devaient l'utiliser.

La commission chargée de concevoir «Eveil à la géographie» avait fourni un travail considérable. Cependant, le projet de ce manuel subit des modifications telles qu'il ne correspondait pas à ce que les enseignants peuvent attendre d'un outil de travail.

Faisant suite au mandat donné par le CC/SPF, la commission EP/SPF a examiné, fiche par fiche, ce manuel, ainsi que les objectifs du dossier du maître. Le rapport issu de cette étude sera pris en considération par la nouvelle commission chargée de l'édition améliorée de «Eveil à la géographie». Cette deuxième édition se composera du premier manuel revu et corrigé et d'une seconde partie tout à fait nouvelle.

Nous ne publions ici que le préambule du rapport précité afin que les enseignants concernés puissent se faire une idée des changements que nous souhaitons voir apporter à la nouvelle édition.

Remarques générales

1. **Format et présentation:** il est nécessaire d'adopter le format A4 prévu initialement, un système de fiches détachables (feuilles volantes) imprimées au recto, le verso étant ligné et à disposition des travaux personnels.
2. **Graphisme:** nous souhaitons que deux graphismes bien différenciés soient adoptés, soit: type «machine à écrire» pour les questions, informations, etc.; type «écriture liée» (italique plus proche de l'écriture de l'enfant) pour les notions à retenir.
3. **Illustrations et cartes:** il est nécessaire, pour une utilisation approfondie, de ne faire figurer que des photos et des cartes en couleur. D'autre part, pour faciliter un repérage à la carte, il faut mentionner le nom de l'endroit photographié. Avec un format plus grand, les croquis deviendront plus explicites et plus exploitables aussi. Un certain nombre de ceux-ci nous ont paru superflus; faut-il illustrer à tout prix ou n'est-il pas préférable de laisser aux enfants la possibilité de fournir des documents personnels?
4. **Travaux à réaliser par les enfants:**
   a) Les textes lacunaires nous sont apparus trop nombreux parce que ce type d'exercice est souvent restrictif dans les possibilités de réponses.
   b) D'autre part, il nous a semblé qu'un souci d'esthétique a pris le pas sur le côté pratique (place souvent insuffisante pour les réponses, par exemple fiche 36: 4 carrés identiques dans le format, alors que la longueur des réponses varie considérablement). Les fiches-guides devraient pouvoir être utilisées sans l'aide du maître, du moins par la majorité des élèves.

N. Gremaud

Redactrice de la rubrique fribourgeoise:
Mme Nicole Gremaud, route de Chesalles 10, 1723 Marly.
Tél. (037) 46 39 57.

Valais

Documentation et pédagogie

Nous reproduisons ici l'intéressant exposé fait par M. J.-F. Lovey aux enseignants du district de Martigny lors de leur assemblée annuelle.

Nous vous rappelons que le texte suivant était à l'origine une conférence, donc destiné à être entendu, et non lu.

Introduction

Lorsque j'ai été invité à prendre la parole devant vous, je me suis mis à chercher, au royaume de mes songes, ce qui me valait un tel honneur. En effet, on invite généralement quelqu'un pour se réchauffer à sa sagesse, pour s'étonner de son savoir, pour admirer sa sérénité ou pour sourire à sa démagogie. Mais moi? Qu'avais-je fait, qu'avais-je prouvé qui m'autorisât à m'adresser à vous avec un brin de solennité et quelques signes de crainte?

Très vite, je me rendis à l'évidence: j'étais une **fonction**. Je représentais un **office**, une **revue**. Et, si cela ne suffit pas pour passer à la postérité, c'est assez pour que j'aie à rendre compte de mes activités. Aussi est-il important et intéressant pour moi, aujourd'hui, de prendre véritablement contact avec vous, de parier sur la fertilité des rencontres, la fertilité de nos rencontres. J'aimerais un contact «physique» (excusez l'ambiguïté du terme) et «chaleureux».

- **Physique**

  pour vous montrer que l'ODIS et l'«Ecole valaisanne» ne sont pas des abstractions au service de l'enseignement; derrière leur sigle ou leur visage de papier se cache — aujourd'hui, se montre — un homme comme vous, soucieux avant tout des intérêts des enfants et désireux de faciliter la noble tâche des enseignants. C'est à cet homme-là que vous pourrez faire part de vos requêtes, remarques, critiques ou attentes. Il vous écoutera, dans la mesure de ses possibilités.

- **Chaleureux**

  parce que simple, fraternel, reposant sur une même conscience de nos missions respectives et de leurs difficultés inhérentes.

Je ne vous parle pas aujourd'hui au nom de l'**expérience** (et certains pourraient m'en faire grief), car en ce vaste champ de la pédagogie, en ce fascinant territoire, il faudrait être beaucoup plus près de l'AVS que je ne le suis pour évoquer un long passé et de profitables tâtonnements. Je vous parlerai donc au nom de l'**enthousiasme**, un enthousiasme de huit mois, trop court pour enfanter une vision globale, unitaire, rassurante, mais assez longue cependant pour esquisser un espoir, des désirs, des réflexions aussi.

* * *

Il m'aurait plu de vous parler philosophie de l'éducation, de vous offrir un exposé avec plus d'étoffe, plus d'ambition, mais il m'a semblé important que notre premier contact soit fondé sur plus de modestie, de simplicité, de transparence. Je vous parlerai donc ODIS.

Information et formation

Il ne me semble pas utile de retracer ici l'histoire de l'ODIS, de vous faire vivre les multiples péripéties qui ont jalonné son existence. Mais que l'on me permette l'évocation de quelques faits susceptibles d'éclairer notre «ligne de conduite».

L'Office de documentation et d'information scolaires est issu de la loi scolaire de 1947, mais c'est, en réalité, en 1956 qu'il voit vraiment le jour sous le nom d'«Office de l'enseignement». Pour mémoire, voici un extrait des consignes données alors par le conseiller d'Etat Marcel Gross:

«La préoccupation majeure de cet office, initialement du moins, sera l'enseignement primaire. Mais son objectif vise plus loin: coordonner tous les secteurs de l'enseignement donné en Valais, de l'élémentaire au secondaire; orienter la jeunesse d'un degré à l'autre jusqu'à l'Université; adapter constamment l'école valaisanne aux besoins du temps en perpétuelle évolution, en faire réellement une école vivante au service de la jeunesse.»

Ce texte qui aura bientôt vingt-cinq ans a, pour moi, valeur de contrat moral. Il situe les visées essentielles de notre office; il est une réponse également à d'éventuelles incompréhensions ou suspicions quant à l'orientation de celui-ci. Il rappelle:

— son enracinement historique et fondatif dans le primaire;
— sa nécessaire ouverture à tous les ordres d'enseignement;
— son rôle de coordinateur, d'orienteur;
— sa figure de soutien au maître et à l'élève;
— sa faculté d'adaptation à de nouvelles visées ou à de nouveaux objectifs.

L'office est d'argile; il est malléable. Positivement.

La loi sur l'instruction publique de 1962, loi qui, pour le moment, régit l'école valaisanne, rappelle et précise ces données en stipulant que l'office est un «organe de documentation».

Voilà pour l'officialité de notre institution.

* * *

Voyons maintenant ce qui a appelé, un peu partout, la création de centres de documentation pédagogique. Et pourquoi maintenant, pas il y a un siècle?

Je crois indéniable que l'évolution générale de la pédagogie durant ces dernières années (10 à 20 ans) a conféré aux domaines de la **documentation**, de la **recherche** et des **moyens d'enseignement**, une importance, un rayonnement, une responsabilité qu'ils n'avaient pas auparavant. Pourquoi ces secteurs de l'éducation ont-ils grandi ainsi? Et pourquoi ceux-là plus que d'autres? S'il y a de multiples causes à ces développements, par commodité, nous nous arrêterons sur deux de celles-ci:

1. la fin d'un règne: celui du manuel scolaire;
2. la conception actuelle des programmes.

I. Nous débuterons par une affirmation en forme de constat, sans jugement de valeur: **le manuel scolaire n'a plus l'exhaustivité d'antan.**

(Souvenez-vous de ces livres sobres, denses, austères, que les générations «descendantes» transmettaient aux générations «montantes», où reposait une somme à mémoriser patiemment; souvenez-vous de ces ouvrages nés sous la IIIe République ou dans l'euphorie de l'après-guerre, où brillait un savoir à mi-chemin entre l'anecdote et l'encyclopédie; souvenez-vous de ces livres d'histoire par exemple qui naissaient sous l'arbalète de Guillaume Tell et s'éteignaient à l'apparition du téléphone ou de la locomotive.)

Il ne s'agit pas de rire ou de mépriser ces savoirs ainsi accumulés, ces faits héroïques transmis avec générosité, ces nomenclatures désuètes et touchantes. L'école faisait là ses premiers pas, sans audace, mais avec dignité et souvent lucidité; les historiens du savoir, les épistémologistes se pencheront un jour là-dessus pour y déceler certaines valeurs impérissables.

Il ne s'agit pas de rire, mais de comprendre. De comprendre que la hiérarchie éducationnelle était la suivante: d'un côté, un maître qui savait, de l'autre un élève qui allait savoir, si tout allait bien, et, entre deux, véhicule privilégié, quasi unique, quasi parfait, le **manuel scolaire**.

Pourquoi avoir changé ce schéma qui semblait donner de bons résultats? (Les anciens vous diront que les gens d'autrefois n'étaient pas plus stupides que ceux d'aujourd'hui et qu'on y comptait autant de génies. Ils ont raison.) Pourquoi donc avoir changé?

— Parce que, en parallèle, la psychologie et la pédagogie faisaient de surprenants progrès dans leur connaissance des enfants et des processus de formation. Ce n'est pas un hasard si l'évolution vient de ces deux branches-là. Aussi loin que remonte l'enseignement nous trouvons, liés à une matière à apprendre, des préceptes pédagogiques annexés à la pratique générale. Même le préceptorat «antique» entourait ses démarches de valeurs pédagogiques. Il n'est que de relire Montaigne ou Rabelais pour s'en persuader. La psychologie et la pédagogie acquirent, peu à peu, un **statut scientifique**, elles devinrent expérimentales, entrèrent dans les statistiques comme dans les écoles supérieures. Alors elles parlèrent de l'école, et on les écouta.
— C'est ainsi par exemple qu'elles soulignèrent l'importance de l'image; naquirent alors les illustrations, les photos, les dessins, puis le pouvoir de l'audio-visuel.
— C'est ainsi qu'elles manifestèrent le rôle éducatif du jeu: naquirent alors les multiples jeux éducatifs.
— C'est ainsi qu'elles mirent en évidence le rôle de l'échange en classe: naquirent alors les exercices d'expression orale, les jeux, les contes, les créations collectives.
— C'est ainsi qu'elles relevèrent le rôle de l'intérêt chez l'enfant, de ses besoins pris en compte, de ses capacités **progressives** à recevoir une information et une formation, qu'elles réfléchirent sur les structures de l'école et l'ordonnance des programmes, etc.

L'histoire serait passionnante à relater de cette évolution, mais imprécise, incomplète, car nous y sommes encore; doté de parole, il serait difficile à un poisson de parler de l'eau dans laquelle il se meut, puis se meurt.

Ces quelques réflexions pour arriver à cette constatation aujourd'hui banale, autrefois insécurisante, que le **manuel scolaire** n'est pas **tout**. Un **manque** s'est fait jour, une **insuffisance** est apparue. C'est en cette «fissure» que prirent racines les projets de centres de documentation pédagogique. Cela n'a l'air de rien, mais c'est capital. Nous vivions depuis plusieurs siècles au royaume du livre, de l'écrit, grâce à l'imprimerie, mais nous avons cru longtemps, dans le domaine de l'éducation, que le manuel était suffisant, nécessaire, irremplaçable, impérissable, mine de savoirs, source de science. La pédagogie scientifique et l'expérience patiente, répétée, des maîtres nous ont, peu à peu, appris à élargir le regard.

(C'est là que s'inscrit également le compréhensible désarroi de beaucoup de maîtres devant «l'abandon progressif du manuel tout puissant»; un socle leur est ôté, un pilier retiré. On a l'impression d'entrer dans les **sables mouvants de l'éducation**.)

Ainsi en quelques années, le manuel scolaire perd l'exhaustivité qui était la sienne; il devient un document privilégié de référence mais non unique. De son côté, la documentation devient moyen d'enseignement par le fait que les maîtres se réfèrent de plus en plus à des sources diverses de renseignements.

II. Enfin, deuxième point: **la conception des programmes actuels fait appel à une diversité et une complémentarité de sources d'information.**

Pour schématiser, disons que les programmes scolaires ont passé du **catalogue** où figurait toute une série de connaissances à faire acquérir, à transmettre, parfois à imposer, à un **plan d'études** où figurent des objectifs à atteindre. Pour schématiser toujours, mais en conformité avec les thèmes de la coordination romande, à l'**acquisition des connaissances**, autrefois primordialement **revendiquée**, est venu se juxtaposer l'intérêt porté au **développement de l'intelligence** enfantine. Cette dimension de l'apprentissage nécessite une plus grande variété de moyens, donc un développement de la documentation pédagogique.

Que l'on me permette d'insérer ici deux parenthèses:

1. On pourrait croire, à l'écoute de ce modeste exposé, que l'on a vécu longtemps dans l'obscurité la plus totale et qu'enfin, voilà quelques années, la lumière a jailli. Si tel était le cas, je comprendrais très bien les légitimes vexations de maîtres plus âgés.
   Mais écoutez plutôt ce que disait, il y a cinquante ans, en 1930, Edouard Claparède:

   «Mettre l'accent sur l'acquisition de connaissances, au lieu de le mettre sur l'exercice de l'intelligence, sur l'éveil de

l'imagination, sur l'acquisition de certaines méthodes de pensée et de travail, tel est le grand reproche qu'un peu partout on adresse à l'école. Or, si l'école fait ainsi, c'est parce qu'elle est partie d'une psychologie grossière qui a faussé les rapports du **savoir** *et de* **l'intelligence**. *De ce que le savoir est utile à la pensée pour accomplir ses fins, on en a conclu que le savoir avait une fin en soi.»* (L'Education fonctionnelle)

C'est cette opposition entre savoir et intelligence que la psychologie et la pédagogie ont mis à jour. En effet, on a longtemps confondu les deux dans la **pratique éducative**. Le savoir ou l'érudition ont été les points de mire de l'enseignement; aujourd'hui l'accent est mis sur le développement de l'intelligence, comprenant aussi bien le savoir que l'imagination, la mémoire que l'éveil.

2. J'ai fait allusion, il y a un instant, à la Coordination romande et je sais que certains craignent une perte d'identité en ce partage intercantonal. L'universalité en matière d'enseignement est souvent synonyme d'uniformité; va-t-on vers le monocolore insidieusement distillé par les pédagogues de la Riviera? Je ne le crois pas.
Et je crois surtout qu'il vous appartient de donner une âme aux acquis romands, d'y retenir la riche substance et de la personnaliser, la régionaliser. Comment?
Je ne sais pas encore, **votre** expérience y contribuera, **notre** bonne volonté également.
(Lire à cet effet l'éditorial de M. Pannatier dans l'«Ecole valaisanne» de novembre et la conférence de M. Zermatten dans le numéro de décembre.)
Il a fallu ces changements de perspective pour que naissent les centres de documentation pédagogique, pour que naisse l'ODIS.

(A suivre)

L'abeille et le papillon

Sur la fleur que je m'apprêtais à cueillir, deux visiteurs. L'un resplendissant, étalant ses ailes multicolores dans les rayons du soleil couchant.

L'autre plus modeste, plus terne, plus effacé.

L'insouciance et son contraire.

Une abeille et un papillon.

Un papillon léger, gai, épanoui qui choisit les fleurs pour leur couleur, leur parfum, leur beauté, au gré de son vagabondage.

Une abeille sérieuse, pressée, responsable, choisissant les fleurs pour leur suc, soucieuse d'être productive.

Abeille ou papillon?

On peut choisir d'être l'un ou l'autre.

Mais être les deux à la fois, quel problème!

On nous le demande pourtant en première primaire. Notre classe doit avoir deux visages: celui de l'école enfantine proche du papillon et celui de l'école primaire, proche de l'abeille.

De l'extérieur tout paraît simple mais de l'intérieur, c'est une autre histoire.

En première primaire nous sommes dans une situation inconfortable, partagés entre deux impératifs: le libre épanouissement et la contrainte, la gratuité et le rendement, la souplesse et le programme, le «savoir perdre du temps» et la rigueur d'un horaire très morcelé.

Etablir un juste équilibre n'est pas chose aisée et nous passons par des périodes de culpabilisation assez douloureuses.

Met-on un peu trop l'accent sur des activités de structuration pour obéir aux exigences des apprentissages, nous ressentons un malaise. Pauvres petits! Nous avons l'impression de les étouffer, les épuiser, les scolariser trop brutalement.

Accordons-nous plus de place à l'imagination, la spontanéité, la découverte, la gratuité, nous nous torturons en pensant au programme.

Tout est dans le dosage judicieux dira-t-on. D'accord, mais la mesure, c'est à nous de l'inventer, c'est à nous de jongler, de sentir les limites.

Quel dilemme, quelle insécurité! Nos enfants doivent trouver en nous une personne disponible, accueillante, rassurante.

Avons-nous toujours le temps d'être disponible dans notre minutage quotidien?

Peut-on parler d'accueil véritable lorsqu'un enfant ne trouve pas l'appui pédagogique nécessaire pour surmonter certaines difficultés parce qu'un effectif trop lourd ne nous permet pas de lui accorder plus de temps?

Sommes-nous rassurantes lorsqu'après un effort réel nous sanctionnons un travail par une note médiocre?

L'école enfantine est placée sous le signe de la gratuité. L'évaluation est une évaluation «affective» faite d'encouragements, de félicitations, de reproches si besoin est mais dans une relation chaleureuse entre la maîtresse et l'enfant.

En primaire, c'est une évaluation «froide», une sorte de verdict sans appel, une distribution de morceaux de gâteau plus ou moins gros.

Hélas, cette distribution n'attribue pas toujours les morceaux les plus gros aux plus méritants!

Voulons-nous essayer de le faire tout de même, voulons-nous évaluer un enfant par rapport à lui-même?

On nous le reprochera tôt ou tard, lorsque le petit aura grandi. On nous accusera d'avoir donné des notes de complaisance, d'avoir manqué d'objectivité, d'avoir péché par générosité, en un mot de n'avoir pas su évaluer, de n'avoir pas su chiffrer.

Si évaluer c'est faire participer tous mes élèves, au même moment et aux mêmes conditions, à une course d'obstacles, me placer à l'arrivée et fonctionner comme un arbitre qui distribue des prix, alors je l'avoue, je ne sais pas chiffrer, mes notes n'ont aucune valeur.

Mais si évaluer c'est avoir un regard sur chacun, essayer de le comprendre, tenir compte de ses difficultés, de sa maturité, de ses efforts, de son cheminement, si c'est attacher plus d'importance à la démarche qu'au résultat, alors là je pense être dans la «ligne», mais je ne vois toujours pas l'utilité de chiffrer mon évaluation, les nuances ne pouvant exister dans une moyenne.

D'autre part, une telle évaluation n'est pas justifiable. On ne peut pas fournir à un tiers des pièces tangibles attestant notre bonne foi et témoignant l'effort fourni par l'élève, le progrès par rapport à un point de départ, une éclosion plus ou moins tardive.

Chez nos petits, pas d'épreuves, de révisions, de contrôles notés en fonction d'un barême. Ils ne savent ni lire ni écrire ou manquent encore de maîtrise pour réaliser de telles épreuves.

Alors, pourquoi absolument maintenir des notes en première primaire, pourquoi ne pas nous faire confiance, pourquoi ne pas nous donner la possibilité de traduire autrement nos observations?

Nous connaissons nos élèves, nous les évaluons chaque jour en les observant, nous pouvons les situer dans leur apprentissage et une moyenne ne nous apporte rien de plus, elle ne reflète aucune réalité.

Mais voilà que je me surprends encore à rêver.

Qu'importe! Certains rêves se réalisent parfois avec un peu de bonne volonté, même s'il s'agit d'abeille et de papillon!

Chantal Fumeaux

P.-S. Information romande: après Genève et Neuchâtel, le canton de Vaud vient de prendre une décision: suppression totale des notes en IP. Heureux petits Vaudois!

Le CO en question

Après avoir passé en revue les avis des enseignants et ceux des élèves au sujet du CO, nous avons jugé intéressant de conclure cette série en présentant l'opinion de Mme Lise Ferrari, présidente des associations de parents du Valais romand.

Y a-t-il à votre avis une relation de cause à effet entre l'introduction du CO et la création des AP?

Les premières AP (Sierre et Sion) datent d'avant l'introduction du CO; les autres sont postérieures à 1972. Je doute que l'on puisse certifier qu'il y a corrélation entre ces deux naissances; néanmoins il est certain que les modifications de structure dans l'école ont éveillé l'attention des parents et ont provoqué une réflexion nouvelle.

D'ailleurs, dès leur formation, les AP se sont montrées très préoccupées par les questions et les problèmes soulevés par le CO.

L'AP de Sion, par exemple, travaille depuis deux ans à l'étude des objectifs de l'école, des qualités et défauts du CO. Cette réflexion s'étend maintenant à toutes les AP en prévision de la votation de 1983 concernant la révision de la loi scolaire valaisanne.

Que pensez-vous de la séparation COA et COB?

Le fait de permettre aux jeunes qui en ont les capacités et la maturité d'entrer dès 12-13 ans dans une voie les menant aux études du IIe degré, me paraît défendable. Mais l'on est obligé de constater que l'organisation actuelle du CO, à savoir deux sections presque équivalentes quant à leurs proportions (45% - 55%), est comprise par la majorité des parents comme un partage manichéen: en A, les bons, en B, les mauvais. Et les parents ne sont pas les seuls à donner cette interprétation; demandez par exemple aux futurs patrons d'apprentissage ce qu'ils en pensent...

D'autre part, la section A étant la voie conduisant aux études longues, cela implique un contenu très spécifique, typiquement intellectuel, et scolaire; cela oblige plus de la moitié des élèves de cette section qui choisiront d'autres voies que le collège à se conformer aux exigences du secondaire du IIe degré au détriment de toute autre orientation.

Quant au COB, il me semble peu clair dans sa définition. On le dit «section pratique»; mais on dit aussi possibilité de transfert en A. Ces deux notions ne me paraissent pas conciliables. Le COB n'est-il pas obligé de rester un «sous-A» pour que reste crédible l'idée d'une réorientation tardive? Cette contrainte n'empêche-t-elle pas de donner à cette section un caractère pratique, par des options qui lui seraient propres et qui motiveraient les élèves peu scolaires?

Que pensez-vous de la sélection et des exigences posées par le CO?

A mon avis, la sélection proprement dite se passe à l'école primaire. Il est évident que les exigences de l'accès au CO pèsent d'un grand poids sur la 5e et la 6e primaires, même sur les classes précédentes dans certains cas! Nombreux sont les parents anxieux face aux résultats de leurs enfants bien avant l'heure fatidique. Cette angoisse se répercute sur les enfants, elle est génératrice de tension au sein de la famille comme dans les relations entre parents et enseignants. De plus, la sélection doit empoisonner l'existence de bien des maîtres de 6e!

Selon vous que représentent pour un élève les deux ou trois ans qu'il passe au CO?

Je crois que le CO est souvent une période monotone dans la vie scolaire des enfants. Après l'école primaire, les premières années en tout cas, où les méthodes pédagogiques tendent à faire participer l'enfant, à éveiller son intérêt pour lui donner l'envie d'apprendre, où des relations affectives existent entre maîtres et élèves, le CO paraît par comparaison peu stimulant.

Les jeunes ont vite fait d'adopter une attitude passive face à l'enseignement, et de se cantonner dans un ennui pesant pour les enseignants, les parents et eux-mêmes.

Les raisons de cela? En voilà quelques-unes qui me viennent à l'esprit:

— les programmes du CO sont axés essentiellement sur l'utilitaire et négligent la formation de la personnalité de l'adolescent;
— la formation pédagogique des enseignants me paraît parfois dater d'un autre temps et être mal adaptée aux besoins des jeunes de 1981;
— même remarque concernant la formation culturelle (la culture ne fait pas le pédagogue, mais elle y contribue! J'en veux pour preuve l'enthousiasme que font naître des enseignants cultivés et ouverts chez mes enfants.);
— je vois encore une raison importante de cette monotonie dans l'absence de diversité dans les branches, dans l'absence de choix correspondant aux intérêts et aux capacités de l'adolescent, et par cela même l'absence d'orientation réelle pour l'avenir.

Le problème de l'ennui ressenti par beaucoup d'élèves du CO me paraît très sérieux. Le désintérêt pour l'école est-il vraiment une composante de l'adolescence? Je suis persuadée que non!

Les AP ont-elles des propositions concrètes à formuler?

Les opinions sur le CO formulées dans le public sont très diverses, comme sont diverses les situations scolaires des enfants.

Avant de prendre position, de formuler des propositions concrètes, les AP entreprennent une vaste enquête, qu'elles espèrent la plus large possible, parmi les parents concernés. C'est à partir du matériau rassemblé que les AP pourront se rendre compte des propositions qu'il y a lieu de faire.

En conclusion quel serait pour vous le CO idéal?

Comme j'aimerais en posséder la formule! Mais plutôt que d'offrir une recette-miracle (la xième!), je me limiterai à exprimer quelques vœux qui me semblent raisonnables dans leur fond et réalisables dans les faits:

— que soit réellement prise en compte la diversité des dons, des goûts, des intérêts et des possibilités des enfants, et que cette prise en considération se manifeste par la diversité des choix possibles, et non par un classement en deux catégories.
— que la différence de maturité et de rythme entre enfants soit reconnue comme chacun la reconnaît, en comparant ses propres enfants, et que l'on accorde plus de temps à celui qui en a besoin.
— que le CO corresponde vraiment à ce que son nom évoque: une période d'évaluation de ses capacités, de recherche de ses intérêts profonds, par des options multiples, par exemple.
— qu'à la sélection que beaucoup de parents ressentent comme imposée par le système et les privant, eux et leurs

enfants, de toute participation à la décision, se substitue un choix se faisant dans le cadre du CO et redonnant à l'école primaire la liberté dont on l'a privée.

Propos recueillis
auprès de Mme Lise Ferrari
pour le groupe de presse par
M.-Noëlle Perrin et Jacques Vuignier.

Avis aux lecteurs

La réorganisation de l'«Educateur» entraîne quelques modifications par rapport à la succession traditionnelle des numéros.

Aussi, nous vous rendons attentifs aux modifications suivantes:

NOUVELLE FORMULE

Le premier numéro de la «Revue pédagogique de la SPR» (ancien «Educateur pédagogique») paraîtra sous sa nouvelle forme pour la première fois le **20 février 1981**.

Le premier numéro du journal de la SPR, édition corporative et syndicale, paraîtra pour la première fois dans sa nouvelle présentation le **27 février 1981** (ancien «Bulletin corporatif»).

Rappelons à ce propos que la revue devient **un mensuel** alors que le journal **garde sa parution à quinzaines**.

PÉRIODE TRANSITOIRE

Pour des questions financières, les numéros pédagogiques sont mensualisés dès le début de l'année civile. Il n'y a donc qu'un seul numéro pédagogique, ancienne présentation, en janvier. Il est paru le 23 janvier.

NUMÉROTATION

Chaque type de publications aura dorénavant sa numérotation propre, à savoir:

Revue pédagogique: de 1 à 10.

Journal: de 1 à 20.

Cette numérotation est valable dès le début de l'année civile. Ce fait entraîne quelques confusions qui disparaîtront dès parution des nouvelles formules qui ne pourront pas être confondues.

Nous remercions nos lecteurs de leur compréhension.

La rédaction romande

Rédactrice de la rubrique valaisanne:
Mme Marie-Noëlle Perrin, La Jeurna,
1871 CHOEX. Tél.: (025) 71 45 64

Divers

La TV a besoin de vous

La Télévision suisse romande a besoin de vous. Les producteurs de la nouvelle émission AGORA, qui sera diffusée en direct le 25 février, recherchent des adolescents de 15 à 18 ans et des parents d'adolescents qui accepteraient de participer à un débat sur la sexualité des jeunes.

Ce débat, qui réunira environ 130 participants venus de toute la Suisse romande, sera suscité par une représentation dramatique, jouée en direct par des comédiens et qui racontera l'histoire de deux adolescents et de leurs familles, dans une petite ville de Suisse romande. La représentation sera interrompue à plusieurs reprises, pour permettre au débat de s'engager et de se poursuivre, sur des thèmes qui seront déterminés par les adolescents et les parents.

Les producteurs d'AGORA souhaitent que cette émission, qui aura lieu en direct, permette à des parents et à des adolescents de donner leur avis sur la sexualité des jeunes, d'apporter leur témoignage et de confronter leur opinion à celle d'autres participants au débat.

Si vous souhaitez participer vous-même à ce débat ou si vous connaissez des parents ou des adolescents qui y seraient intéressés, prenez contact avec la

Télévision suisse romande,
émission AGORA,
case postale 234 — 1211 Genève 8 —

Téléphone: (022) 29 33 33, interne 2530 (Marc Schindler) ou 2427 (Ariane Blaesi).

Cinéma

Le chef d'orchestre

Andrej Wajda

Une Polonaise découvrant New York debout dans un fourgon commercial, avec des coups de caméra renversée sur les gratte-ciel: Wajda nous emmène voir le monde du haut d'un voltigeur, ces balançoires de fête foraine qui font valser maisons et voitures, rompant les lois de l'équilibre.

Martha étonnée, fascinée — je n'ai pas dit conquise! — par la ville américaine bruyante et mouvante et tout à coup — rapides comme l'éclair, présents aussi comme le souvenir et les racines, des flash-back qui nous jettent à la figure la banlieue polonaise, grise et banale, la maison familiale de Martha perdue au milieu de grands ensembles anonymes. Contrastes sans paroles: en surimpression se déroule le générique. C'est pourtant une séquence du film que j'ai beaucoup aimée. Elle contient en germe une partie du drame qui se jouera ensuite. Peut-être ces scènes brèves promettent-elles plus qu'elles ne tiennent? Il me reste un léger goût de déception.

Violoniste, Martha a obtenu une bourse d'études aux USA. Pour la première fois elle quitte tout, pays, famille, milieu professionnel, celui d'un orchestre de province que dirige son mari. Elle découvre et elle se découvre.

Au hasard d'un concert elle retrouve, dans la personne d'un chef d'orchestre très célèbre, un musicien polonais émigré qui fut un ami de sa mère. Il ne fait pas de la musique; il est, il incarne la musique.

Le vieil homme et la jeune violoniste se rencontrent, elle admire sans réserve le maître, il croit retrouver sa jeunesse et un amour manqué. Pourtant Martha retournera en Pologne. Quand elle croira reprendre le cours des choses là où elle l'avait laissé, il y aura un grain de sable dans l'engrenage. Qui l'a mis? Adam, le mari, lui réserve un accueil mitigé. Qui a changé, qui a quitté la voie parallèle des gens mariés qui sont sensés «marcher en regardant dans la même direction»?

Hésitant et méfiant sans raison chez lui,

Adam se montre fort désagréable avec son orchestre, plus soucieux de (fausse) technique que de souffle musical. Mais Wajda n'a-t-il pas forcé la note? Le jeu qu'il fait mener à Andrej Szewerin manque de naturel, il en fait trop: peut-on être aussi maladroit, froid, despotique quand on se targue d'être musicien?

Si bien que lorsque le vieux maître, retour aux sources, fera son apparition dans la province polonaise, il n'aura aucune peine à métamorphoser, à dynamiser l'orchestre. L'effet est un peu facile, même si le propos de Wajda est d'opposer le cœur et l'ambition, le génie et la technique.

Entre Martha toute d'admiration pour le maître et Adam le vaniteux, mais aussi le malheureux, les choses iront en se dégradant. Il sent qu'il est médiocre, il sent qu'elle le sait. Tout lui échappe, il devient exécrable, tandis que le vieil homme, dans la générosité et la facilité de son aura avec ses souvenirs à fleur de sensibilité, mêle passé et présent.

Heureusement, il y a Krystina Jada qui porte le film à bout de bras. Elle nous récompense du crédit qu'on accorde les yeux fermés à Wajda. Dans ce rôle délicat qui enferme Martha entre la médiocrité parfois attendrissante de son mari et l'admiration sans borne qu'elle voue au vieux maître — lequel se perd en pleine ambiguïté — il reste peu de marge de manœuvre à Krystina pour ne pas tomber dans le mélo. Elle y parvient cependant. Ne serait-ce que pour cette artiste remarquable (qu'on retrouve avec plaisir après «L'homme de Marbre») il faut voir le film.

Au spectateur de juger à qui s'adresse le titre du film «Le chef d'orchestre»; celui d'hier ou d'aujourd'hui?

La Crécelle

SACO SA LAINERIE

et ses matières pour l'artisanat

Grand choix: rouets, fuseaux, cardes ● 99 sortes à filer ● Cardage ● Métiers à tisser ● Dentelles ● Fils fins à géants: laine, soie, coton, lin ● Tissus spéciaux ● Mat. pour batik et bougies ● Savons de Marseille.
Toujours nouveautés, prix directs, magasin, vente par correspondance, catalogue gratuit.

CH-2006 Neuchâtel
Ch. des Valangines 3
Tél. 038/ 25 32 08

BULLETIN D'ABONNEMENT
à envoyer aux Editions Pierrot S.A.
Rue de Genève 7, 1003 Lausanne

Prénom _____
Nom _____
Adresse _____
N° postal/ localité _____
Signature _____
Date _____

Je souscris l'abonnement suivant:
☐ Franç. ☐ Allem.
☐ 5 nos, Fr. 15.—
☐ 10 nos, Fr. 27.—
☐ 20 nos, Fr. 50.—

photocomposition

offset

reliure

main-d'œuvre qualifiée
machines modernes
installations rationnelles

précision, rapidité
et qualité pour l'impression
de revues, livres,
catalogues, prospectus,
imprimés de bureau

Corbaz S.A.
1820 Montreux
22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

XXIVe PÈLERINAGE BIBLIQUE EN ISRAËL

sous la conduite du pasteur Duvernoy de Jérusalem, fondateur d'Action chrétienne pour Israël

du 15 au 27 mars 1981

Selon l'avis des nombreux participants à ce jour, le seul voyage en dehors des sentiers battus et permettant de connaître tout le pays d'Israël, de la Haute Galilée à Sharm-El-Sheikh sur la mer Rouge.
Deux nuits en kibboutz, quatre nuits à Jérusalem, trois nuits à l'oasis de Naviot au sud d'Eilat.
Traversée du désert du Néguev et de la péninsule du Sinaï.
En compagnie de Claude Duvernoy, citoyen chrétien d'Israël, théologien et écrivain, lauréat de l'Académie Française (pour un ouvrage illustré consacré à Moïse).
Sont évités: certains «lieux-saints» si décevants et si laids, au profit de sites naturels et beaux, tels le vallon des bergers à Bethlehem, le Jardin Gordon à Jérusalem (vraisemblablement le lieu de Résurrection), et l'émouvante «Eglise de la Synagogue» à Nazareth.
Un ressourcement en culture hébraïque et biblique, une nouvelle découverte des saisissantes prophéties bibliques des deux Testaments de la Bible.

Délai d'inscription 10 février 1981

PRIX DU VOYAGE: Fr. 2320.— PAR PERSONNE

Renseignements, programmes détaillés et inscriptions:

marti

Voyages E. Marti S.A.
Rue de la Treille 5
2000 **Neuchâtel,** tél. (038) 25 80 42

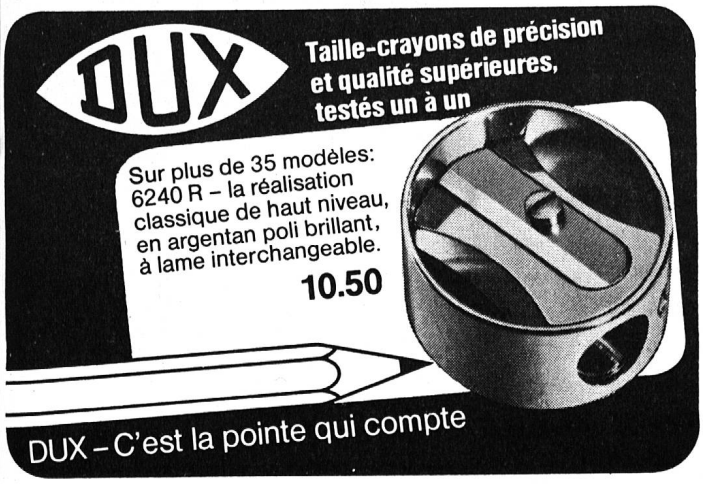

ÉCOLE VINET LAUSANNE

Rue de l'Ecole-Supérieure 2 — Tél. (021) 22 44 70

- Collège secondaire, attentif à chacun
- Raccord possible aux gymnases officiels

GYMNASE de culture générale

CHALETS pour **GROUPES** 30-60 lits

SKI - NATURE - SPORTS

Chambres 1 à 4 lits - 2 salles d'activités - 2 chalets :
ZINAL: ski, piscine **LES MARÉCOTTES:** ski, zoo
Sans pension: Fr. 6.—

Documentation : **HOME BELMONT,** 1923 Les Marécottes

éducateur

Chers enseignants,

Prouvez l'estime que vous portez à votre journal en offrant un

ABONNEMENT-CADEAU **à un ami.**

Pour un prix modique, vous êtes sûrs de faire plaisir.

l'éducateur

compte beaucoup de lecteurs de «seconde main» qui le lisent souvent en salle des maîtres. Ces lecteurs sont parfois déçus de ne plus trouver les articles les plus intéressants parce qu'ils ont été arrachés... Nous vous disons : « N'attendez plus, donnez-leur la satisfaction de recevoir chez eux LEUR journal « ÉDUCATEUR ».

Abonnement « ÉDUCATEUR » à Fr. 45.—

07810
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
SUISSE
15, HALLWYLSTRASSE
3003 BERNE

ENVOYEZ CE **COUPON**

ıprimerie CORBAZ S.A.
ırvice des abonnements « ÉDUCATEUR »
. des Planches 22
20 **MONTREUX** - CCP 18 - 379

ıonnement « ÉDUCATEUR » à Fr. 45.—

la part de :

m : ..... Prénom : .....

: ..... Localité : .....

Cet abonnement est offert à :

Nom : ..... Prénom : .....

Rue : ..... Localité : .....

J. A.
1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux